

SIC FR2102002

Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon (Haute-Marne)



Document d'objectifs (Tome I)

RESUME DU DOCUMENT

Référence interne :	11-N52103D
Titre du document :	Document d'objectifs du site Natura 2000 n°103 « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon » (FR2102002)
Sous-titre :	Tome I
Rédaction :	Claire PARISE – Chargée de mission chauves-souris Yohann BROUILLARD – Chargé de mission
Avec la participation de :	Fanny GUILLAUD – Chargée d'études
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN - Directeur
Date réalisation document :	Juillet 2013
Etude financée par :	- Europe (FEADER) - Etat

Références bibliographiques à utiliser :

PARISE C. & BROUILLARD Y., 2013 – Document d'objectifs du site Natura 2000 n°103 « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon », Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 120 p.

Photographies de couverture :

Grand Murin (Y. Peyrard), Eglise d'Orges et paysage de la vallée de l'Aujon (Y. Brouillard)

Photographies du document :

Y. Brouillard, sauf figure 1 : Grands Murins (M. Sol)



Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
33 Boulevard Jules GUESDE
10000 TROYES

Tél. : 03.25.80.50.50 - Fax : 03.25.80.50.51
Mél. : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE–FLORE »	5
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	5
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB ...	6
1 – L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive	6
2 – Le maître d’ouvrage du projet Natura 2000	6
3 – L’opérateur technique local	6
4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB	7
A - INFORMATIONS GENERALES	8
I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE	8
II – DESCRIPTION SOMMAIRE	8
III – STATUT ACTUEL DU SITE	11
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	11
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE	12
B – ETAT DES LIEUX	16
I – CADRE PHYSIQUE.....	16
1 – Climat.....	16
2 – Géologie.....	16
3 – Hydrographie – Hydrologie.....	16
II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	19
1 – Méthodologie	19
2 – Les chauves-souris	20
3 – Les autres taxons.....	25
4 – Unités écologiques.....	27
5 – La place du site dans le réseau de gîtes connus	30
III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	33
1 – Méthodologie	33
2 – Contexte administratif général.....	33
3 – Démographie du territoire local	34
4– Bref historique lié au site, vocations et usages passés.....	35
5– Structuration foncière	37
6– Diagnostic des activités humaines non agricoles.....	38
7– Diagnostic des activités agricoles.....	50
8– Synthèse du diagnostic socio-économique.....	56
9– Contexte particulier de la réforme de la Politique Agricole Commune	56
IV – SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	57
1– Facteurs influençant l’état de conservation des chauves-souris	57
2– Facteurs influençant l’état de conservation des autres taxons.....	58
3– Priorités d’intervention par espèces et habitats	59
4– Enjeux identifiés	61
C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION	64
I – LES OBJECTIFS A LONG TERME	64
II – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	66
III – LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	77
1 – Animation générale du site.....	77
2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET).....	77
3 – Contrat Natura 2000.....	78
4 – Charte Natura 2000.....	78
IV – LES OPERATIONS	79

1 – Gestion des habitats (GH).....	79
2 – Suivis (SE)	89
3 – Etudes, inventaires pour l'amélioration des connaissances (AC).....	96
4 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA).....	103
5 – Gestion administrative (AD).....	107
V – ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE.....	115
VI – PROGRAMMATION	117
1 – Calendrier prévisionnel.....	117
2 – Programmation indicative des moyens humains et financiers	118
BIBLIOGRAPHIE	119

CARTES

Carte 1 : Localisation du site.....	9
Carte 2 : Limites du site Natura 2000.....	10
Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique	13
Carte 4 : Parcelles cadastrales.....	14
Carte 5 : Localisation des forêts communales.....	15
Carte 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM.....	17
Carte 7 : Réseau hydrographique	18
Carte 8 : Carte des habitats	29
Carte 9 : Répartition des colonies de mise-bas de Grands Murins en Champagne-Ardenne	32

FIGURES

Fig.1 : Grands Murins regroupés en colonie de mise-bas (photo M. Sol)	22
Fig.2 : Classement des milieux en fonction des exigences écologiques des chauves-souris	28
Fig.3 : Le village de Orges et ses abords, depuis l'entrée nord-est	34
Fig.4 : Carte de Cassini, vue sur les communes de la partie nord du site Natura 2000 (Source : Géoportail, IGN, 2011).....	35
Fig.5 : Cliché présentant la structure paysagère générale du site Natura 2000	37
Fig.6 : Bâti en pierre calcaire typique au sein du site Natura 2000, Marmesse	38
Fig.7 : Apparition de zones pavillonnaires en marge du village d'Orges.....	38
Fig.8 : Balisage de la Via Francigena à Orges.....	41
Fig.9 : L'Aujon, en amont du pont d'Aizanville.....	43
Fig.10 : Pisciculture de Belle Fontaine à Marmesse	44
Fig.11 Boisements mixtes feuillus-résineux sur le coteau ouest du Brauzé, forêt communale de Braux-le-Châtel	45
Fig.12: Populiculture en bordure des gravières de Marmesse.....	46
Fig.13: Autoroute n°5, depuis Pont-la-Ville	47
Fig.14: La ligne ferroviaire Paris – Mulhouse/Bâle depuis le passage à niveau de Maranville	47
Fig.15: Pelouse sèche en cours de colonisation forestière, entre Braux-le-Châtel et Vaudrémont	48
Fig.16: Eglise de Orges.....	49
Fig.17: Ancienne gravière des Prés Bazire à Essey-les-Ponts	50
Fig.18: Abandon d'anciens bâtiments agricoles dans une commune du site Natura 2000	51
Fig.19: Mise en culture générale de la vallée de l'Aujon et régression de la Surface Toujours en Herbe (STH) du site Natura 2000, depuis le point de vue de Cirfontaines-en-Azois (Avril 2013).....	52
Fig.20 Mise en culture de prairies et élimination des éléments bocagers (haies, alignements d'arbres, bosquets) structurant le paysage au sein du site Natura 2000 (Avril 2013)	53
Fig.21: Pâturage bovin au sein du site Natura 2000.....	54
Fig.22: Grandes cultures sur les coteaux du site Natura 2000 (à gauche) et dans les vallées (à droite)	54
Fig.23: Eléments structurant le paysage autour de la pratique de l'élevage (herbages, haies, alignements d'arbres, bosquets, vergers)	55
Fig.24: Petit vignoble familial sur un coteau de la vallée de l'Aujon au sein du site Natura 2000.....	55

TABLEAUX

Tab.1 : Récapitulatif historique de la conservation du site	11
Tab.2 : Cycle biologique simplifié des chiroptères	20
Tab.3 : Etat synthétique des connaissances sur les chauves-souris dans le périmètre Natura 2000	20
Tab. 4 : Liste des colonies de mise-bas connues dans le périmètre du site Natura 2000.....	21
Tab. 5 : Liste des colonies de mise-bas connues dans les communes du site Natura 2000.....	21
Tab. 6 : Statut et patrimonialité des espèces de chauves-souris connues.....	23
Tab.7 : Etat des connaissances sur les autres taxons	25
Tab.8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire	25
Tab.9 : Statut des poissons d'intérêt communautaire	26
Tab.10 : Statut des insectes d'intérêt communautaire.....	27
Tab. 11 : Caractéristiques des colonies de mise-bas de Grand Murin en Champagne-Ardenne	30
Tab. 12 : Sites d'hibernation remarquables dans un rayon de 30km autour d'Orges	31
Tab. 13 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000.....	33
Tab. 14 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2008).....	34
Tab. 15 : Principaux employeurs privés des communes du site Natura 2000.....	40
Tab. 16 : Tendances agricoles des communes du site Natura 2000 en quelques chiffres clés.....	52
Tab. 17 : Menaces principales sur les gîtes à chauves-souris.....	58
Tab. 20 : Enjeux de conservation du site.....	61
Tab. 21 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel	62
Tab. 22 : Enjeux pédagogiques	63

PREAMBULE

I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

II – LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation et de planification de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB). Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats- Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive (contenu fixé par le décret n°2001- 1216 du 20 décembre 2001, article 214-24 du code rural) :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

1 – L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°103 « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne (DDT). La DDT. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage (COPIL) local.

2 – Le maître d'ouvrage du projet Natura 2000

Lors de la réunion d'installation du comité de pilotage du site n°103, le 14/12/09, la commune d'Orges s'était portée candidate, sous réserve, à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB du site n°103. Toutefois, elle a finalement refusé, laissant donc la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

3 – L'opérateur technique local

L'opérateur local retenu par l'Etat pour la rédaction du DOCOB du site n°103, suite à mise en concurrence par application du code des marchés publics, est le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire a donc rédigé le DOCOB mais également, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, il a animé et préparé les comités de pilotage locaux. Il a également rencontré les acteurs et les usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Dans le cadre de la rédaction du DOCOB, le Conservatoire a été chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par des mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifiques et administratifs et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, créé en 1988, devenu Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en 2011, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de la région Champagne-Ardenne, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de 3031 hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur 184 sites. Par ailleurs, le Conservatoire est animateur du plan régional d'actions en faveur des chauves-souris, sur la période 2009-2014.

4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 1. *Arrêté de constitution du comité de pilotage local*

Annexe 2. *Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local*

La composition du comité de pilotage (COFIL) local a été définie par l'arrêté préfectoral n°2844 du 29 octobre 2009. Le COFIL a été installé le 14 décembre 2009. La réunion de COFIL du 27 janvier 2012 a officialisé le lancement de l'élaboration du DOCOB.

Le comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB et suit également la mise en œuvre des opérations prévues dans le DOCOB. L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du comité de pilotage local a été désigné en fonction des particularités du site.

A - INFORMATIONS GENERALES

I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Carte 1 : Localisation du site

Carte 2 : Limites du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°103, d'une superficie totale de 3 734 ha, est situé au nord de Chateauvillain, à 11 km à l'ouest de Chaumont.

Il s'étend sur 9 communes de Haute-Marne : Maranville, Chateauvillain, Braux-le-Châtel, Orges, Aizanville, Bricon, Vaudremont, Pont-la-Ville et Cirfontaines-en-Azois. Le territoire de la commune d'Aizanville est totalement inclus dans le site Natura 2000, tandis que les autres communes sont partiellement concernées.

Les limites du site correspondent au périmètre minimal des habitats naturels favorables au Grand Murin, espèce emblématique du site, dont une colonie de mise-bas se situe à Orges.

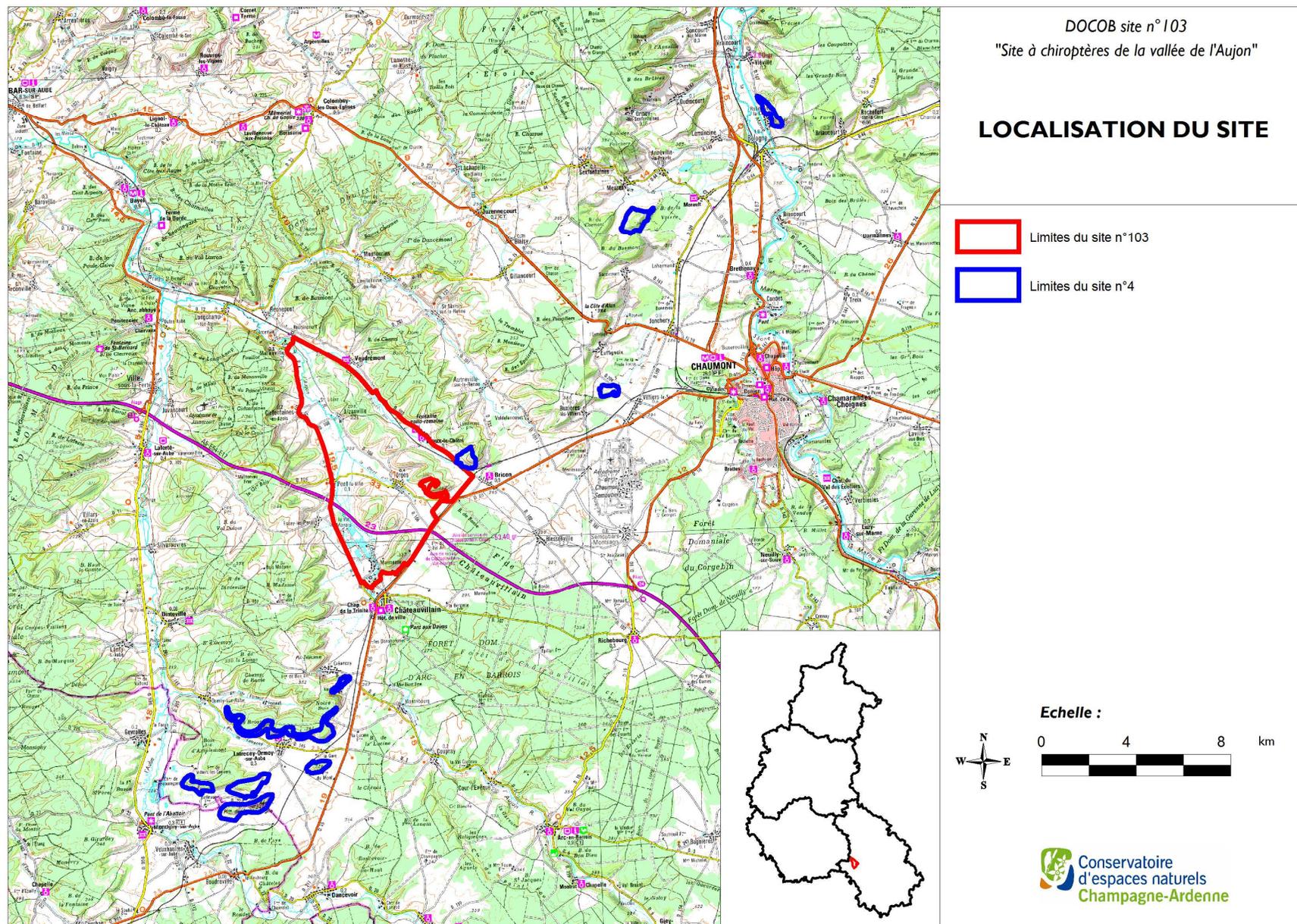
II – DESCRIPTION SOMMAIRE

C'est la présence d'une colonie de Grands Murins de 2000 individus sur la commune d'Orges (combles de l'église) qui est à l'origine de la proposition de site Natura 2000 « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon ». Il s'agit de la plus importante colonie de mise-bas de chauve-souris connue en Champagne-Ardenne.

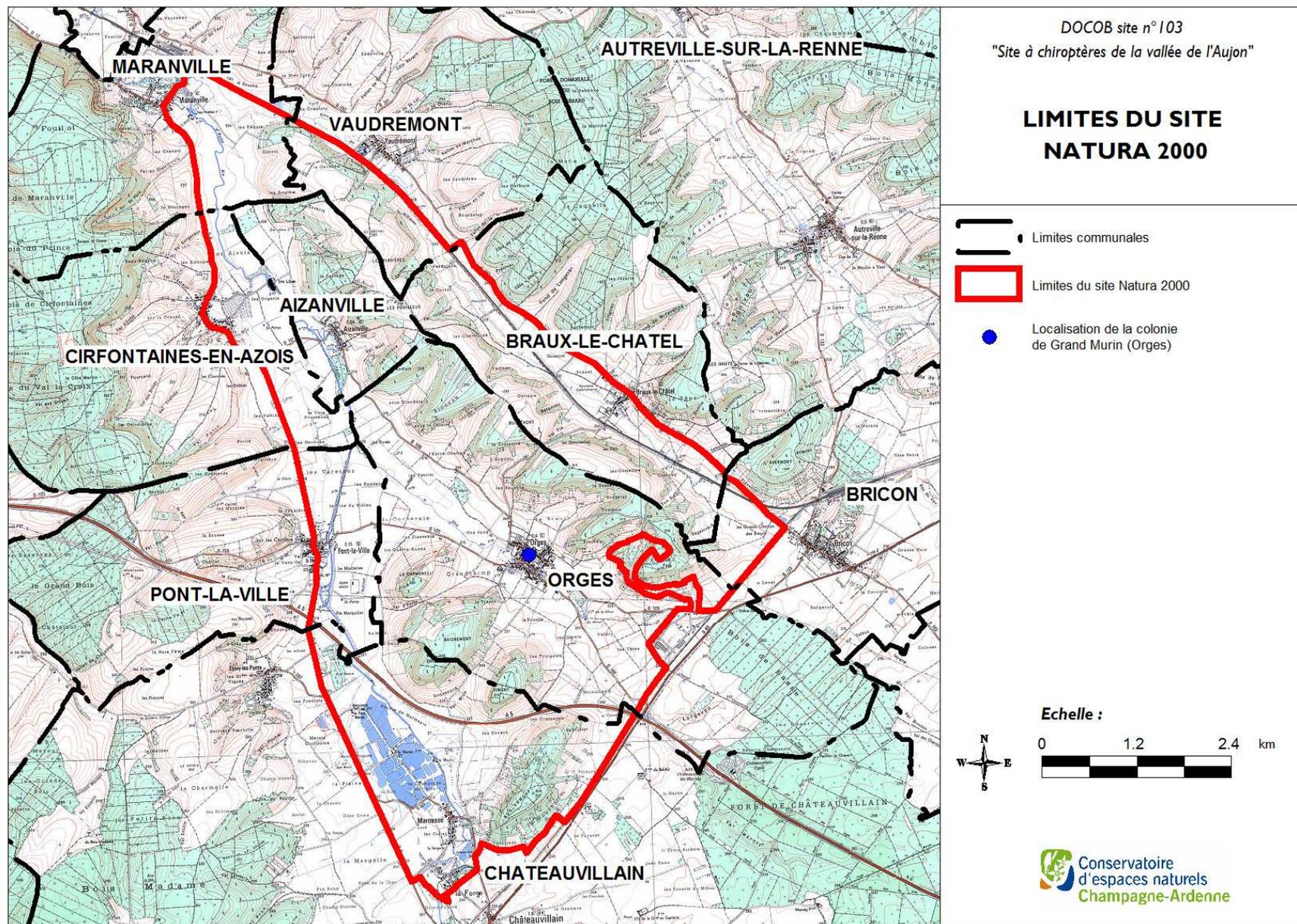
Afin de permettre la conservation à long terme du Grand Murin, ses territoires de chasse ont été intégrés au site Natura 2000. Ainsi, le site Natura 2000 est composé du périmètre correspondant au rayon minimal de chasse du Grand Murin autour de l'église d'Orges.

Les terrains de chasse du Grand Murin sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Carte 1 : Localisation du site



Carte 2 : Limites du site Natura 2000



III – STATUT ACTUEL DU SITE

Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau local :

Au niveau européen

- ↳ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »** : le « Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon » a été inventorié sous le numéro régional 103 (code site Natura 2000 n°FR2102002).
- ↳ **Un secteur du site Natura 2000 n°4 « Pelouses et fruticées de la côte oxfordienne de Bologne à Latrecey »** a été transféré au sein du site 103, puisque les deux sites se chevauchent suite à la création du site 103.

Au niveau national et régional

- ↳ **Répertorié sur plusieurs secteurs à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le site Natura 2000 comprend 4 ZNIEFF de type I :
 - n° SPN 210000101 intitulée « Pelouses des buttes d'Orges » (communes d'Orges et Chateauvillain)
 - n° SPN 210020164 intitulée « Pinèdes et pelouses de Grun à Orges » (communes d'Orges, Braux-le-Châtel et Bricon)
 - n° SPN 210020188 intitulée « Bois et pelouses de la butte de Boulaumont à Chateauvillain » (commune de Chateauvillain)
 - n° SPN 210014793 intitulée « Marais de Vaudremont » (communes de Vaudremont et Maranville) – en limite du site

Au niveau local

- ↳ **Inscrit au Plan Local d'Urbanisme d'Orges.**

Annexe 3. *Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)*

IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

Tab.1 : *Récapitulatif historique de la conservation du site*

2004	La colonie de mise-bas de Grands Murins, située dans les combles de l'église d'Orges, est découverte par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.
2006-2012	Un comptage estival et un ramassage du guano est réalisé annuellement dans les combles de l'église d'Orges par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.
2007	Inscription au réseau Natura 2000.
2009	Première réunion du comité de pilotage local.
2012-2013	Phase de concertation et rédaction du DOCOB.

V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

Carte 4 : Parcelles cadastrales

Carte 5 : Localisation des forêts communales

Le site Natura 2000, d'une surface de 3734 hectares, est très morcelé. Près de 6500 parcelles sont recensées. En raison du nombre important de propriétaires concernés, aucune recherche cadastrale exhaustive n'a été réalisée.

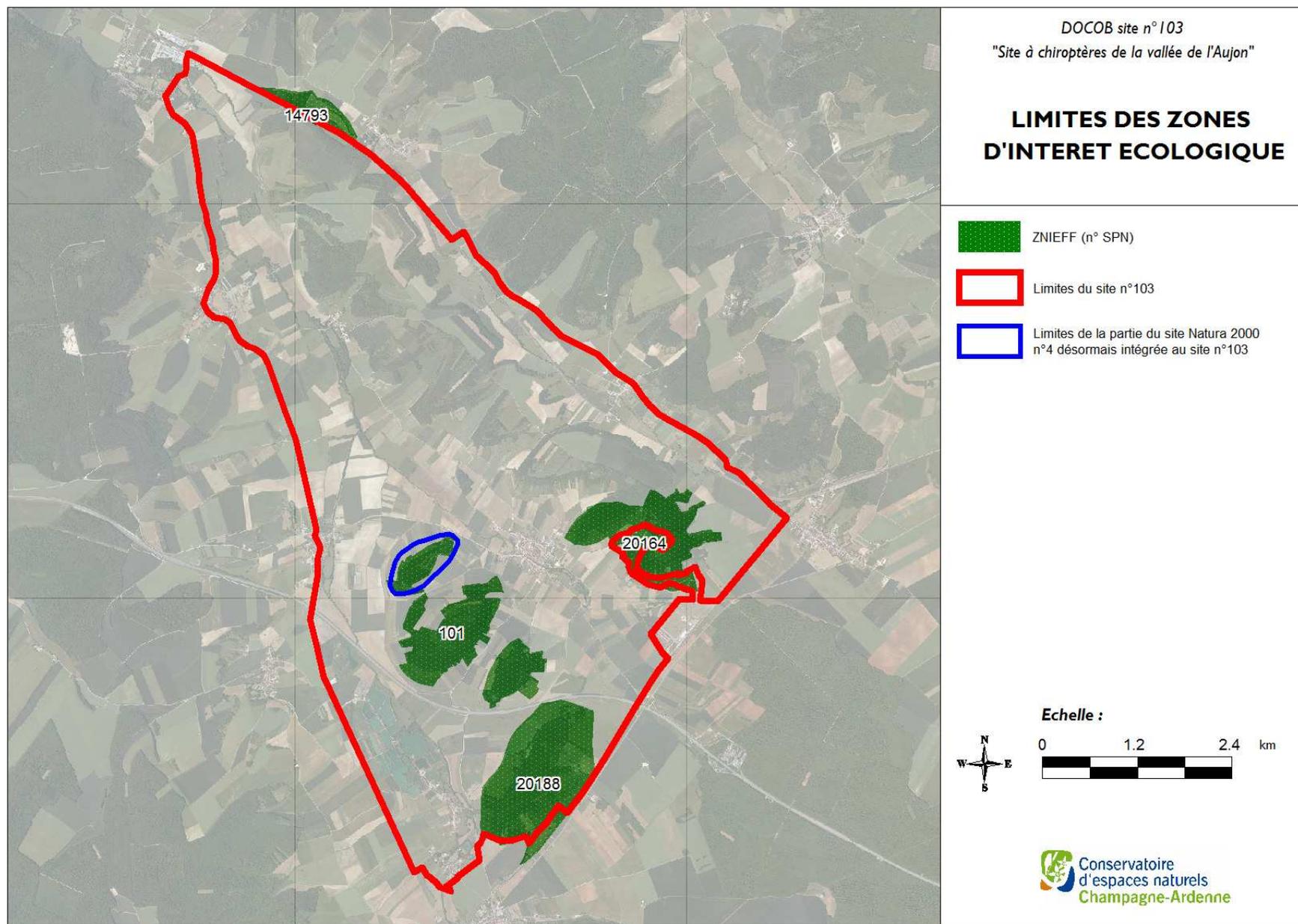
Seules les données relatives aux propriétés forestières et agricoles ont été recherchées :

- Environ 250 hectares du site (soit 7%) correspondent à des forêts communales. De plus, 70 parcelles, dont la surface en boisement est supérieure à 1 hectare, ont fait l'objet d'une recherche des propriétaires (56 au total).
- 58 exploitations agricoles ont été recensées (données 2010).

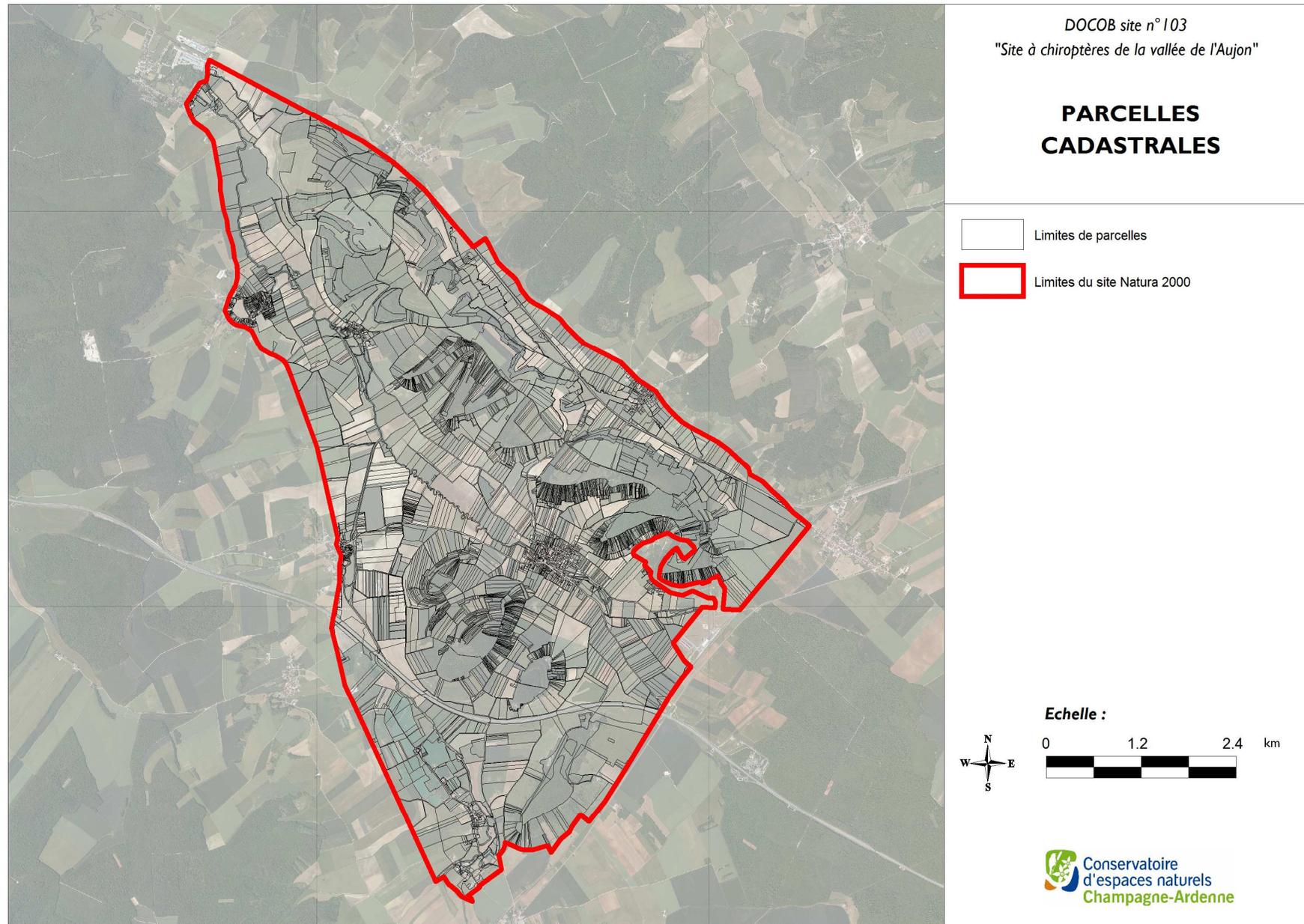
Annexe 4. *Liste des exploitants agricoles du site (moyennes et grandes exploitations)*

Annexe 5. *Liste des propriétaires de parcelles boisées de plus d'un hectare*

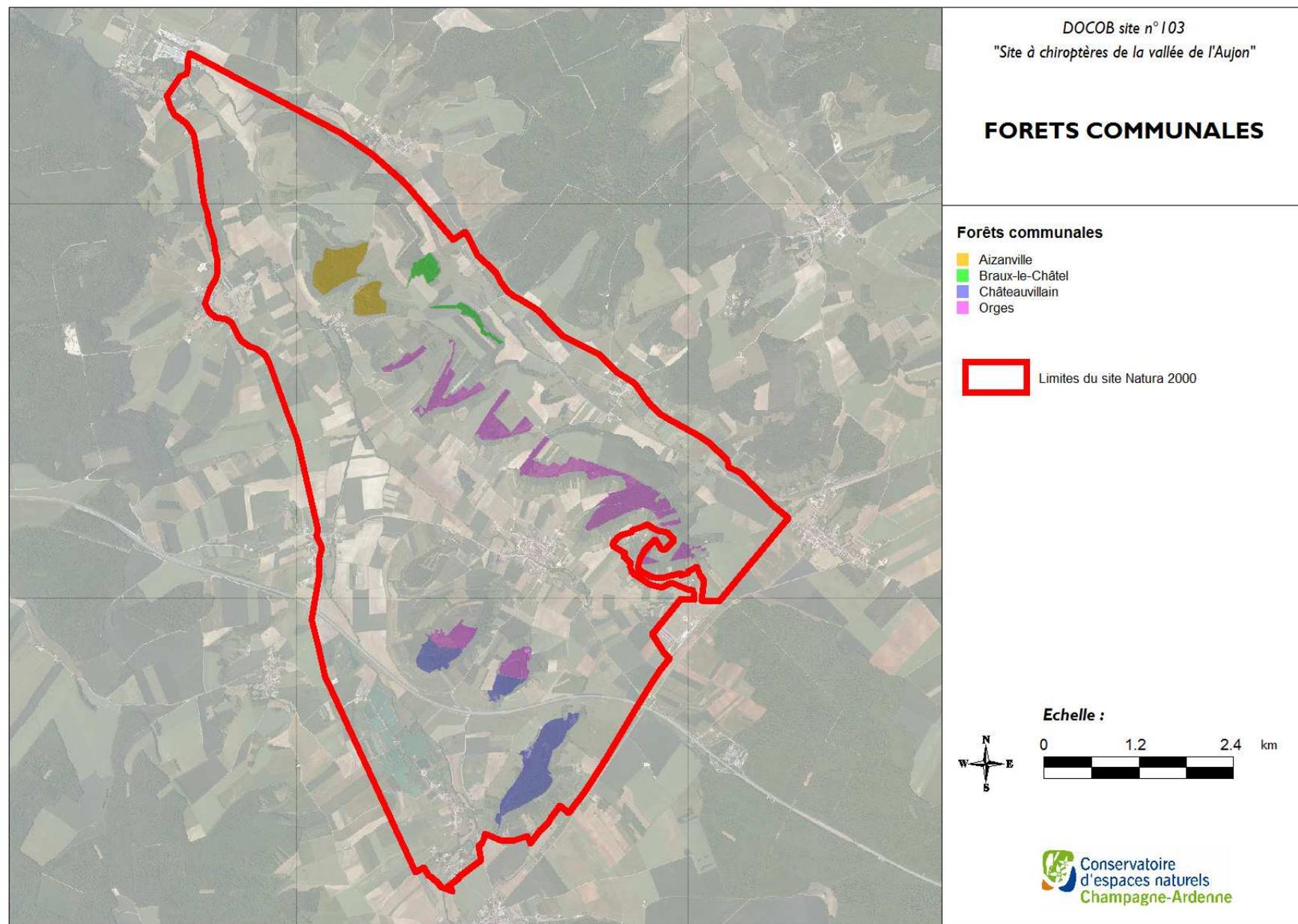
Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique



Carte 4 : Parcelles cadastrales



Carte 5 : Localisation des forêts communales



B – ETAT DES LIEUX

I – CADRE PHYSIQUE

1 – Climat

La Haute-Marne se caractérise par un climat océanique altéré, avec une température annuelle variant, en fonction des zones géographiques, de 8,5 à 11°C. C'est sur le plateau de Langres que les températures les plus froides sont notées. Les précipitations annuelles sont surtout comprises entre 800 et 1100 mm.

Au niveau de la région naturelle du Barrois, sur laquelle est situé le site Natura 2000, la température annuelle est comprise entre 9,5 et 10°C. Les précipitations sont comprises entre 700 et 900 mm par an.

2 – Géologie

Carte 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

Le site Natura 2000 est situé, au niveau des vallées, sur des alluvions récentes principalement, correspondant aux dépôts de l'Aujon et de ses ruisseaux affluents.

D'une manière générale, les reliefs du site sont composés de sols calcaires du jurassique (Oxfordien principalement), pouvant être argileux ou marneux.

Par ailleurs, il est à noter que le sud-ouest de la commune d'Orges présente une géologie particulière, avec des marnes, calcaires et calcaires oolithiques.

3 – Hydrographie – Hydrologie

Carte 7 : Réseau hydrographique

Le site Natura 2000 est caractérisé par la présence de l'Aujon. Cette rivière, qui naît sur le plateau de Langres (commune de Perrogney-les-Fontaines), parcourt 67,92 km dans les départements de l'Aube et la Haute-Marne, pour se jeter dans l'Aube (sur la commune de Longchamp-sur-Aujon).

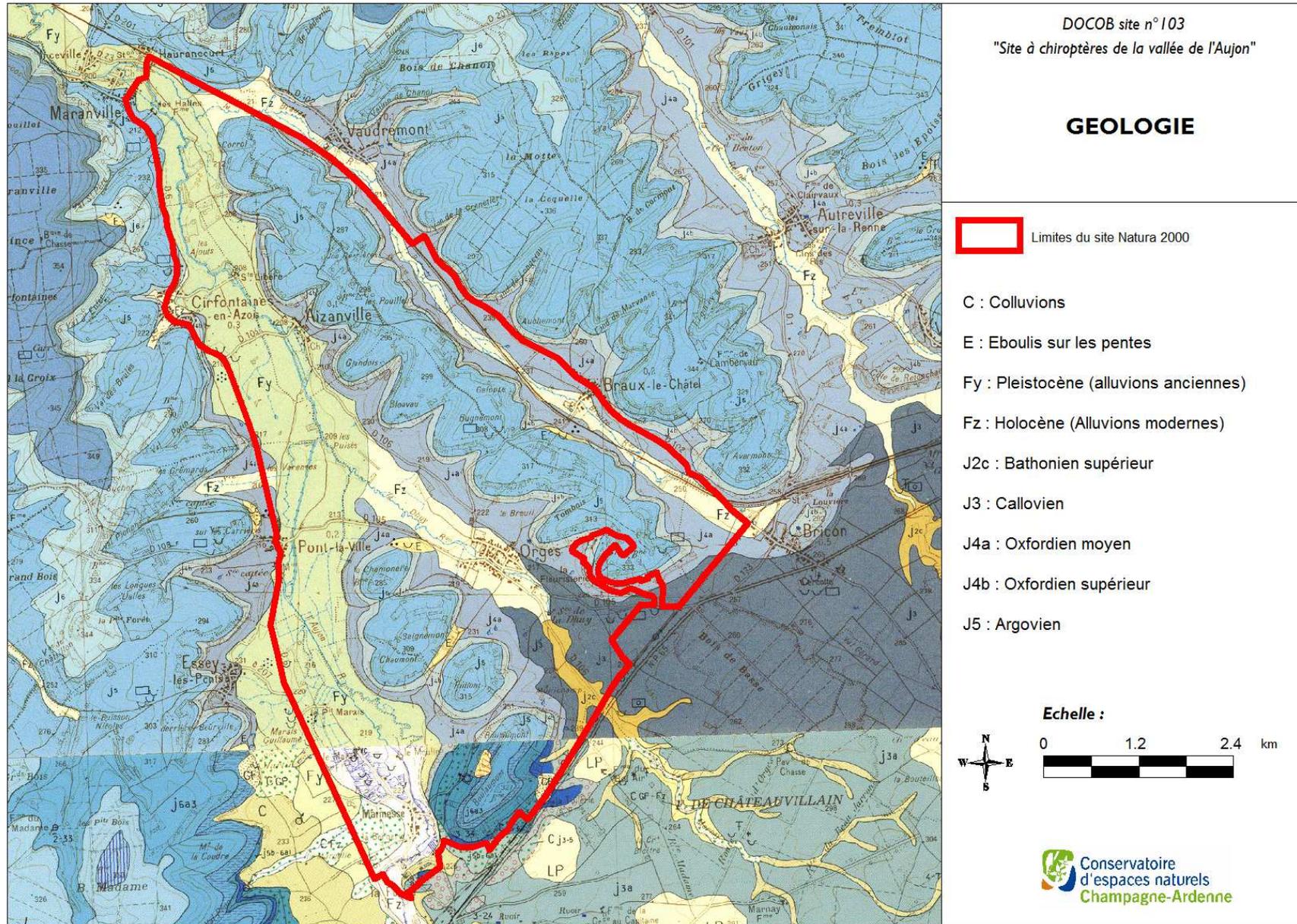
Dans le périmètre Natura 2000, 3 ruisseaux sont des affluents de l'Aujon :

- la Dhuy (Longueur : 3,8 km)
- l'Aujoncet (Longueur : 2,26 km)
- le Brauzé (Longueur : 10,18 km)

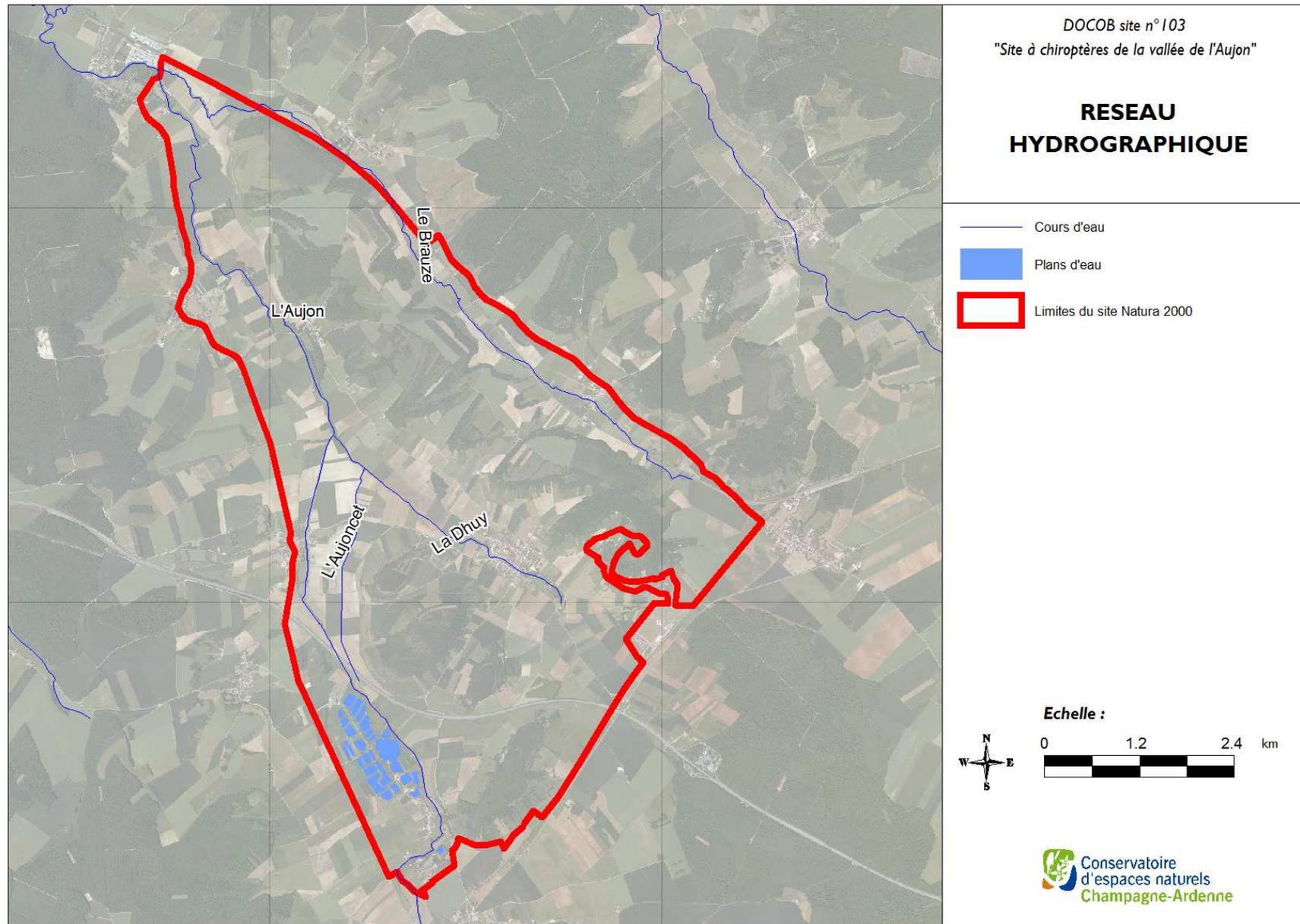
D'après le schéma départemental des vocations piscicoles de Haute-Marne, ces 3 ruisseaux ont un « potentiel écologique menacé ».

Par ailleurs, des plans d'eau sont présents au sud du site : en particulier des gravières (commune de Chateauvillain).

Carte 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM



Carte 7 : Réseau hydrographique



II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1 – Méthodologie

a – Les chauves-souris

Les informations sur la présence des chauves-souris sont issues de données bibliographiques :

- Quelques données sont connues grâce aux inventaires ponctuels des bénévoles du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne (comptages à vue).
- Un suivi de la colonie de mise-bas de Grands Murins d'Orges est assuré chaque année par le groupe chiroptères.
- Une journée de recherche dans les bâtiments (comptages à vue) a été organisée par le groupe chiroptères en juillet 2009. Dans ce cadre, certaines communes du site Natura 2000 ont fait l'objet d'une visite.
- Des inventaires ont été menés dans le Parc aux Daims de Chateaullain par le CENCA et le CPIE Pays de Soulaines (à proximité du site Natura 2000), dans le cadre d'études d'impacts (détecteur ultrasons et comptages à vue).
- Quelques données sont connues grâce au réseau « SOS chauves-souris » régional, dont la coordination est assurée par le CENCA.
- Enfin, quelques données ont été recueillies auprès de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) concernant les effectifs de chiroptères en Côte d'Or (les populations de chauves-souris de Haute-Marne étant en lien avec ce département limitrophe).

La synthèse de ces données a pour objectifs :

- De recenser les espèces présentes dans le périmètre Natura 2000 et dans les communes du site,
- D'établir le statut biologique de ces espèces dans le site, ainsi que leur statut patrimonial.

Aucun inventaire de terrain sur les chauves-souris n'a été réalisé durant la phase de rédaction du DOCOB.

b – Les autres taxons

Les informations sur la présence d'autres taxons (habitats, faune, flore) sont issues de données bibliographiques :

- Fiches ZNIEFF,
- DOCOB du site Natura n°104 (Biotope, 2007),
- Données du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA),
- Données recueillies dans le cadre de pêche à l'électricité par l'ONEMA (BDMAP),
- Données issues des inventaires du CENCA dans le cadre de rédaction du plan de gestion du site « Anciennes gravières des Près Bazires d'Essey-les-Ponts ».

Aucun inventaire de terrain n'a été réalisé durant la phase de rédaction du DOCOB. En outre, les données liées aux autres taxons ne sont pas développées dans le présent diagnostic écologique, puisque le site Natura 2000 n°103 est axé sur la préservation des chiroptères.

c – Les unités écologiques

La caractérisation des milieux naturels s'est basée sur la méthodologie développée par Michel Barataud, liée aux objectifs de définition des espaces vitaux des chiroptères (territoires de chasse et gîtes).

Il s'agit, sur la base de l'analyse des photos aériennes et de relevés visuels sur le terrain, d'établir la proportion des types de paysages favorables aux espèces de chauves-souris autour des gîtes de mise-bas.

2 – Les chauves-souris

a – Présentation générale

Le nom scientifique des chauves-souris est chiroptère, qui signifie « mains ailées ».

Mammifères nocturnes, elles volent et chassent les insectes grâce à l'écholocation (système d'émission et de réception d'ondes ultrasonores).

Les chauves-souris sont dépendantes de la disponibilité en insectes, elles se sont adaptées au cycle des saisons. En hiver, elles hibernent dans des endroits frais et hors gel. Au printemps, c'est la période de transit pendant laquelle les individus vont reprendre leur activité, rejoindre leur site d'estivage et, pour les femelles, commencer la gestation de leur unique petit annuel. En été, les femelles mettent bas, nourrissent et élèvent leur petit dans des rassemblements appelés colonies situées dans des endroits chauds et tranquilles. En automne, pendant la période de transit, c'est la migration, l'accouplement et l'engraissement pour se préparer à passer l'hiver.

Tab.2 : Cycle biologique simplifié des chiroptères

Hibernation			Transit printanier, gestation		Mise-bas et émancipation des jeunes			Transit automnal, accouplements		Hibernation	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Les chauves-souris sont insectivores, elles se nourrissent d'insectes (mouches, hannetons, criquets, etc.) et d'araignées au cours de leur chasse nocturne et représentent un véritable insecticide écologique. Elles peuvent consommer un tiers de leur poids en insectes par nuit. De surcroît, leurs déjections (guano) constituent un excellent engrais naturel. De manière générale, la présence des chiroptères est un indice de bonne santé de l'environnement. A cet égard, leur protection participe à l'équilibre global des écosystèmes.

b – Etat des connaissances

Tab.3 : Etat synthétique des connaissances sur les chauves-souris dans le périmètre Natura 2000

	Période estivale	Transit, Migration, Regroupements automnaux	Période hivernale
Présence de chauves-souris en milieu bâti/Artificiel			
Bâtiments/Sites communaux	★★	0	0
Bâtiments/Sites privés	★	0	0
Ponts	★	★	0
Présence de chauves-souris en milieu naturel			
Milieus de chasse	0	0	NC
Gîtes arboricoles	0	0	0

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Néant (0), NC : non concerné

Sources des informations naturalistes :

- Inventaires de J-B. Popelard (Année 1984)
- Inventaires et suivis des chauves-souris par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne (De 2000 à 2012)

Annexe 6. *Etat des lieux, par commune, des connaissances sur les gîtes à chauves-souris du site*

Période estivale

Deux colonies de mise-bas de chauves-souris sont actuellement connues dans le périmètre du site Natura 2000, tandis que 7 colonies ont été identifiées dans les communes du site, hors périmètre Natura 2000.

C'est la découverte de la colonie de mise-bas d'Orges par le groupe chiroptères, en 2004, qui a abouti à la désignation du site Natura 2000. Il s'agit de la colonie de chauves-souris la plus importante de Champagne-Ardenne, avec un maximum de 1500 à 2000 individus recensés.

Il est à noter que le Grand Murin était anciennement présent dans 2 autres colonies :

- à Chateaufvillain, 500 individus étaient installés dans un bâtiment privé, mais des mesures ont été mises en place en 2003-2004 afin d'empêcher cette colonie de réaccéder au site, du fait de problèmes sanitaires (excréments et odeur dans les pièces habitables).
- à Cirfontaines-en-Azois, dans les combles de la mairie, la présence de guano et des informations données par la commune laissent supposer qu'une colonie de Grands Murins était présente jusqu'en 2009. Des travaux de réfection de la toiture ont probablement amené la colonie à quitter le site.

Les données connues actuellement ne concernent que des milieux artificiels, en particulier les bâtiments. Un pont, sur la commune de Cirfontaines-en-Azois, semble être favorable à plusieurs périodes de l'année, mais aucune colonie de mise-bas n'y a été recensée.

Tab. 4 : Liste des colonies de mise-bas connues dans le périmètre du site Natura 2000

Espèce	Commune	Type de site	Nombre maximum d'individus	Dernière année d'observation
Grand Murin	ORGES	église	2000	2012
Pipistrelle sp	AIZANVILLE	batiment	120	2000

Tab. 5 : Liste des colonies de mise-bas connues dans les communes du site Natura 2000

Espèce	Commune	Type de site	Nombre maximum	Dernière année d'observation
Murin à oreilles échanquées	CHATEAUVILLAIN	cave	120	2009
Petit Rhinolophe	CHATEAUVILLAIN	église	55	2009
	CHATEAUVILLAIN	batiment communal	10	2009
	MARANVILLE	cave	25	2004
	MARANVILLE	batiment communal	30	2009
Pipistrelle commune	CHATEAUVILLAIN	poutre	80	2009
	VAUDREMONT	lavoir	20	2009

Fig.1 : Grands Murins regroupés en colonie de mise-bas (photo M. Sol)



Période hivernale

Une unique donnée en période hivernale est connue dans une commune du site, hors périmètre Natura 2000 : il s'agit de la présence de Petit Rhinolophe dans un bâtiment privé (Commune de Vaudremont).

Période de transit, migration et regroupements automnaux

La période automnale est intéressante pour les chauves-souris, puisqu'il s'agit du moment où celles-ci migrent entre leurs gîtes de mise-bas et leurs sites d'hibernation (certaines espèces, comme les Noctules, peuvent parcourir plus de 1000 km). Les vallées jouent un rôle primordial pour la migration de nombreuses espèces. De plus, il s'agit du moment où ont lieu les accouplements. Mâles et femelles de certaines espèces se regroupent dans des sites dits de « swarming ». Un site de « swarming » ou de « regroupement automnal » est un site qui accueille la nuit, de la mi-août au mois de novembre, des rassemblements importants de chauves-souris devant ses entrées et à l'intérieur. Cette activité, liée aux accouplements, peut se traduire par des vols incessants, des poursuites, des cris sociaux. Des individus de différents secteurs peuvent ainsi se rencontrer, ce qui permet un brassage génétique. Ces sites peuvent tout autant correspondre à des sites d'accueil en période d'hibernation qu'à des sites qui n'ont pas d'intérêt pour les chauves-souris en été et en hiver. Il est à noter que les sites de swarming peuvent ne pas accueillir de chiroptères en journée.

Actuellement, dans le périmètre Natura 2000 :

- Aucune donnée de chauve-souris en migration n'est connue (aucun inventaire),
- Aucun inventaire n'a à ce jour été mené dans de potentiels sites de « regroupements automnaux »,
- Quelques données de chauves-souris en période de transit ont toutefois été relevées, notamment au niveau d'un pont à Cirfontaines en Azois (Jusqu'à 16 Murins de Daubenton observés).

c – Synthèse et statuts des espèces de chauves-souris

Tab. 6 : Statut et patrimonialité des espèces de chauves-souris connues

Espèces	Code Natura 2000	Protection			Menace		Statut dans le périmètre Natura 2000	Statut dans les communes du site (hors périmètre Natura 2000)	Valeur patrimoniale	
		AnII	AnIV	Nm1	Fr.	Ch-Ard				
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	x	x	x	LC	E		e, r, h	★★★
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	x	x	x	NT	E		e	★★★
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	x	x	x	LC	E	r	t	★★★
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	x	x	x	LC	E		e, r	★★★
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	x	x	x	LC	V		e	★★★
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>			x	x	NT	V		e	★★
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>			x	x	LC	S	t	e, t	★★
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>			x	x	LC	S		e	★
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>			x	x	LC	S		e	★
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>			x	x	/	AP		e	★
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			x	x	LC	S	r	e, r, t	★
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>			x	x	LC	S		e, t	★

Niveaux de protection

Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore »,

Annexe II (**An II**), « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Annexe IV (**An IV**), « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

Arrêté ministériel (**Nm1**) du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Niveaux de menace :

France (Fr), d'après UICN, 2009 :

- CR : en danger critique d'extinction
- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacée
- LC : préoccupation mineure
- DD : données insuffisantes
- NA : non applicable

Champagne-Ardenne (Ch-Ard), d'après Collectif CSRPN, 2007

- E : espèce en danger
- V : espèce vulnérable
- R : espèce rare
- S : espèce à surveiller
- P : statut à préciser

Statut biologique :

- r : mise-bas
- h : hibernation
- e : estivage
- t : transit

Valeur patrimoniale:

- ★★★ : forte
- ★★ : moyenne
- ★ : faible

Les chauves-souris sont des mammifères insectivores protégés par la loi et actuellement menacés de disparition.

L'ensemble des espèces de chiroptères sont protégées en France au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement. Au titre de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007), fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, sont notamment interdits :

- La destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- La destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants.

Au niveau international, deux conventions concernent les chauves-souris :

- La Convention de Bonn (JORF du 30/10/1990), relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. L'Accord EUROBATS relatif à la conservation des populations de chauves-souris d'Europe (JORF du 16/03/96) découle de la convention de Bonn et engage les parties signataires à tenir compte d'obligations fondamentales, notamment la mise en œuvre de mesures appropriées en vue d'encourager la conservation des chauves-souris.
- La Convention de Berne (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996), relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

L'annexe IV de la Directive européenne CEE N°92/43 du 21 mai 1992 sauvages (dite Directive « Habitats-Faune-Flore »), qui concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore, indique que toutes les espèces de microchiroptères nécessitent une protection stricte. Par ailleurs, l'annexe II de cette directive dresse la liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (Z.S.C.). Les 24 espèces de chauves-souris connues en Champagne-Ardenne figurent à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », 8 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II.

Par ailleurs, concernant les statuts de menace, la Liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à des critères précis. Un projet de liste rouge nationale a été lancé en 2007. Le volet « mammifères » de celle-ci est paru en 2009 (UICN, 2009).

Certaines régions, comme la Champagne-Ardenne, ont également réalisé cette démarche. Ainsi, sur demande de la DREAL, les experts régionaux ont dressé une liste rouge régionale, concernant notamment les mammifères (Bécu et al., 2007).

Parmi les 13 espèces de chauves-souris recensées dans le site Natura 2000 ou dans les communes du site, toutes sont inscrites à l'annexe IV et 6 d'entre elles à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Annexe 7. *Fiches de description des espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »*

Elles sont également toutes protégées sur le territoire national, 7 d'entre elles sont considérées comme « vulnérables » ou « en danger » d'après la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

3 – Les autres taxons

Tab.7 : Etat des connaissances sur les autres taxons

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Habitats	Biotope, CENCA	2005, 2006, 2012	★
Flore	Biotope, CENCA	2005, 2006, 2012	★
Faune (hors chiroptères)			
Mammifères	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Reptiles	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Amphibiens	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Lépidoptères rhopalocères	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Orthoptères	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Odonates	Fiches ZNIEFF, faune CA, Biotope, CENCA	1992-2012	★
Mollusques	/	/	0
Poissons	ONEMA	2000 à 2011	★★

Annexe 8. Listes et statuts de la faune, de la flore et des habitats du site

a – Les habitats naturels

Neuf habitats présents sur le site sont d'intérêt communautaire.

Source : Biotope (DOCOB site n°4), CENCA, INPN

Tab.8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale	Protection	Menace
			AnI	Ch-Ard
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	★★★	x	R
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	★★★	x	RR
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	★★★	x	RR
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	★★	x	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	★★	x	
Aulnaie-frênaie à hautes herbes	91E0	★★	x	
Chênaie pédonculée mésohygrophile neutrophile	9160	★	x	
Plans d'eau eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	★	x	
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	?	x	

Niveaux de protection : Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore », Annexe I (**An I**), « types d'habitats d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Menace : Liste Rouge Champagne-Ardenne Habitats (Collectif CSRPN, 2007) : R : habitat rare ; RR : habitat très rare ; RRR : rarissime, exceptionnel, quasi disparu

Valeur patrimoniale : ★★★ : forte ; ★★ : moyenne ; ★ : faible ; ? : à préciser

Les habitats de la Directive ont été identifiés dans deux zones du site :

- La butte « La Chamonelle » à Orges, faisant auparavant partie du site Natura 2000 n°4. Les habitats avaient fait l'objet d'une cartographie précise, lors de la rédaction du DOCOB par Biotope, puis lors de la mise en œuvre du DOCOB par le CENCA.
- Le site « Gravière et Marais des Prés Bazire à Essey-les-Ponts » (commune de Chateauvillain). Les habitats ont fait l'objet d'une cartographie précise, lors de la rédaction du plan de gestion du site par le CENCA.

Les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum sont recensées sur le site Internet de l'INPN, mais aucune cartographie n'est connue du CENCA.

Annexe 9. Cartographies de la Butte « La Chamonelle » (Biotope, 2007 et CENCA, 2012) et de la gravière d'Essey les Ponts (CENCA, 2013)

b – La flore

Aucune espèce de la Directive « Habitats-Faune-Flore » n'est connue sur le site.

c – La faune

Quatre espèces animales (hors chiroptères) présentes sur le site sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Il est à signaler que le Damier de la Succise est potentiellement présent sur le site, puisqu'il est connu dans le site Natura 2000 n°4.

Source : ONEMA (Métadonnées BDMAP), CENCA

Tab.9 : Statut des poissons d'intérêt communautaire

Espèces		Code Natura 2000	Protection			Menace		Localisation dans le site	Valeur patrimoniale
			AnII	AnIV	PN	Fr.	Ch-Ard		
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	1163	x	x			AP	A, D, B	★★★
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	x	x	x		AP	A, D	★★★

Niveaux de protection

Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore », Annexe II (**An II**), « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ; Annexe IV (**An IV**), « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

PN : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

Menace : Liste Rouge Champagne-Ardenne Poissons et Ecrevisses (Monnier D., 2007) : E : espèce en danger ; V : espèce vulnérable ;

R : espèce rare ; X : espèce disparue ; AP : espèce à préciser

Localisation dans le site : A : Aujon ; D : Dhuy ; B : Brauzé

Valeur patrimoniale : ★★★ : forte ; ★★ : moyenne ; ★ : faible

Tab.10 : Statut des insectes d'intérêt communautaire

Espèces		Code Natura 2000	Protection			Menace		Statut dans le site Natura 2000	Valeur patrimoniale
			AnII	AnIV	PN	Fr.	Ch-Ard		
Cuivré des Marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	1060	x	x	x		x	p	★★★
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	x	x	x		x	a	★★

Niveaux de protection

Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore », Annexe II (**An II**), « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ; Annexe IV (**An IV**), « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

PN : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Menace : Liste Rouge Nationale des Lépidoptères Rhopalocères menacés (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) ; Liste Rouge Champagne-Ardenne Insectes (Collectif CSRPN, 2007)

Statut dans le site : p : passage (pas d'indice de reproduction), a : accouplement

Valeur patrimoniale : ★★★ : forte ; ★★ : moyenne ; ★ : faible

4 – Unités écologiques

Carte 8 : Carte des habitats

a – Description

Les chauves-souris vont utiliser le milieu environnant comme terrain de chasse durant leur période d'activité, d'avril à octobre environ.

La nature des milieux et la disponibilité en nourriture (insectes) sont des éléments primordiaux pour les chauves-souris.

En l'état actuel des connaissances sur leur régime alimentaire, les facteurs influençant le choix des terrains de chasse sont la présence d'éléments structurant le paysage (lisières, haies, cours d'eau) et la richesse en insectes des milieux favorables (prairies pâturées, boisements âgés et variés, ripisylve).

La carte d'occupation des sols, réalisée d'après une photographie aérienne et une visite sur place, permet de distinguer 13 habitats :

- Les grandes cultures (*Code CORINE Biotope : 82.11 / 1973,56 ha*)

Les cultures, milieux défavorables aux chauves-souris, représentent la moitié de la surface du site Natura 2000 et sont réparties de façon homogène dans le site Natura 2000 (en dehors des zones de relief).

- Les prairies mésophiles pâturées (*Code CORINE Biotope : 38.1 / 551,22 ha*)

Cet habitat correspond au pâturage bovin, réparti de façon homogène dans le site.

- Boisement mixte (*Code CORINE Biotope : 43 / 512,45 ha*)

Les milieux forestiers, présents sur les hauteurs du site Natura 2000, sont majoritairement constitués de boisements mixtes.

- Les habitations, zones rurales (*Code CORINE Biotope : 86 / 143,99 ha*)

Cet habitat correspond aux zones rurales (bâti et jardins) pouvant être favorables aux chauves-souris (gîtes, chasse).

- Boisement de feuillus (*Code CORINE Biotope : 41 / 136,96 ha*)

Les boisements de feuillus sont constitués pour l'essentiel de chênes, de hêtres et de charmes.

- Les cours d'eau et étendues d'eau (*Code CORINE Biotope : 22 / 95,54 ha*)

Cet habitat correspond aux rivières Aujon, Dhuy, Brauzé, ainsi qu'à des gravières situées sur la commune de Châteauvillain. Les milieux aquatiques sont particulièrement appréciés par les chauves-souris (en particulier pour le Murin de Daubenton, espèce appréciant les insectes aquatiques ; et les Noctules en migration).

- Boisement de conifères (Code CORINE Biotope : 42 / 75,06 ha)

Les boisements de conifères sont dominés par le Pin sylvestre.

- Les prairies de fauche (Code CORINE Biotope : 38.2 / 73,32 ha)
- Les vergers (Code CORINE Biotope : 83 / 16,99 ha)

Plusieurs vergers sont présents, en particulier au niveau de la commune d'Orges.

- Les pelouses sèches (Code CORINE Biotope : 34.32 / 16,92 ha)

Quatre pelouses sont situées dans le site Natura 2000 (au nord, sur la commune d'Aizanville et au sud, sur la commune de Châteauvillain).

- Terrains en friches (Code CORINE Biotope : 87 / 13,37 ha) et jachères
- Plantation de peupliers (Code CORINE Biotope : 83.321 / 4,84 ha)

Cet habitat est très anecdotique sur le site (quelques hectares sur la commune de Châteauvillain).

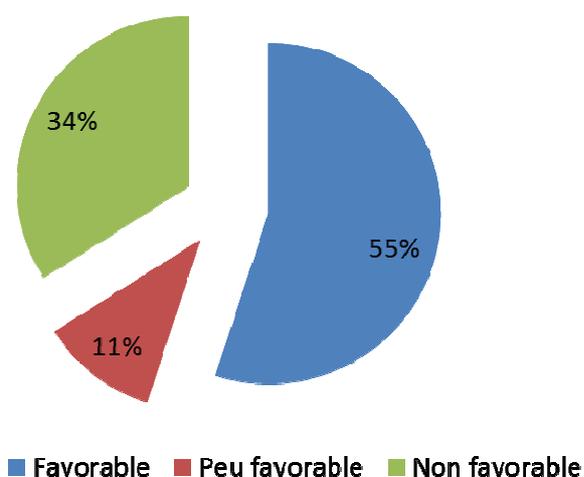
- Les haies (Code CORINE Biotope : 84.2 / 20,23 km de linéaires de haies additionnés)

Le linéaire de haies a été estimé lors de la cartographie des habitats réalisée lors de la rédaction du DOCOB. Toutefois, la localisation des haies mériterait d'être précisée, puisque ces milieux naturels sont très favorables aux chauves-souris.

b – Intérêt pour les chauves-souris

Chaque type de milieu a été évalué en fonction de leur intérêt pour les chauves-souris.

Fig.2 : Classement des milieux en fonction des exigences écologiques des chauves-souris



Habitats favorables aux chauves-souris :

- Boisements mixtes,
- Boisements dominés par les feuillus,
- Terrains en friches et jachères,
- Habitations,
- Prairies et pelouses,
- Haies,
- Etendues d'eau,
- Vergers

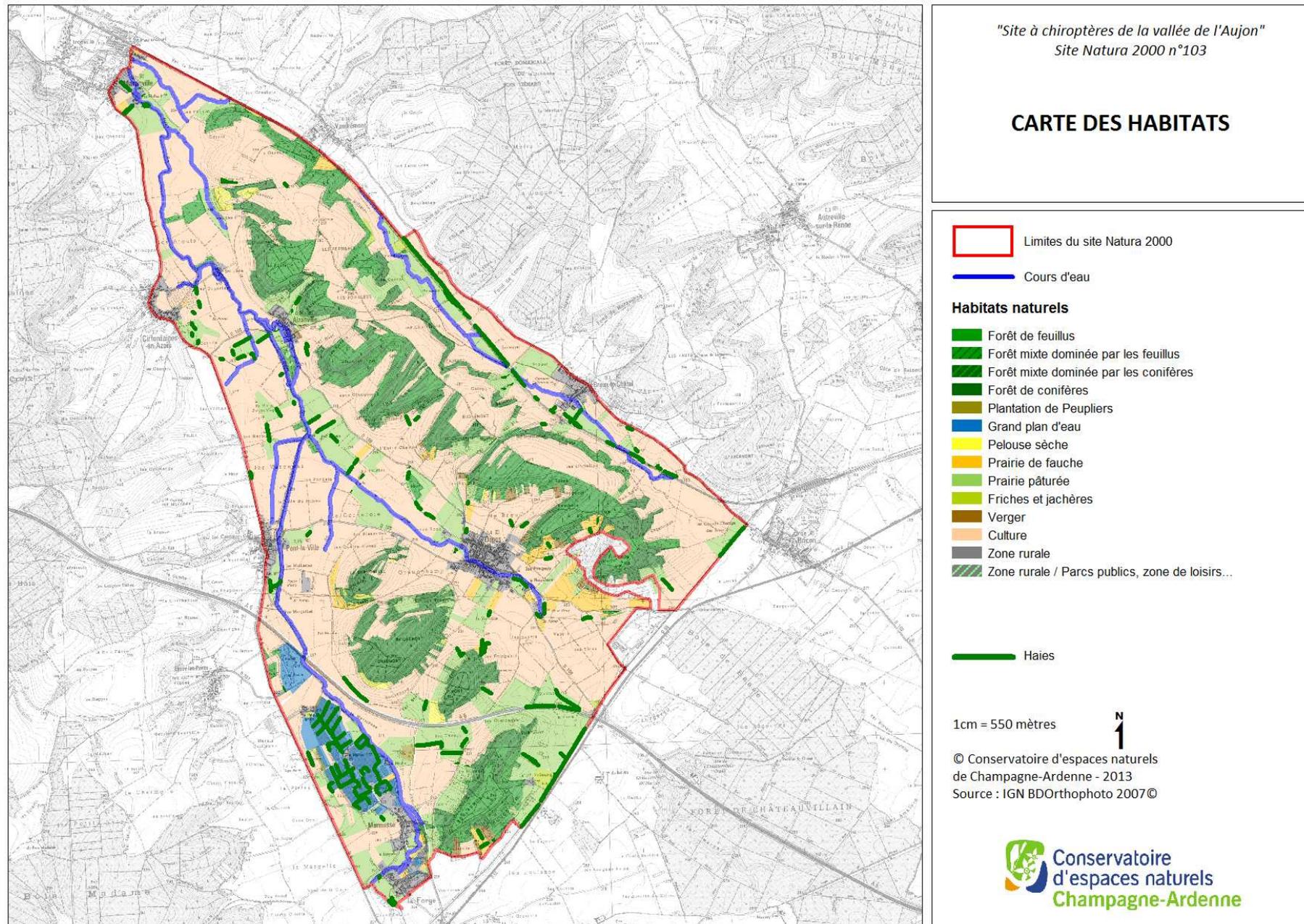
Habitats peu favorables aux chauves-souris :

- Boisements dominés par les conifères.

Habitats non favorables aux chauves-souris :

- Grandes cultures,
- Plantation de peupliers.

Carte 8 : Carte des habitats



5 – La place du site dans le réseau de gîtes connus

a – Période estivale

En Champagne-Ardenne, seules 3 colonies de Grands Murins de plus de 1000 individus sont connues à ce jour. 75% des colonies de Grands Murins en Champagne-Ardenne ont des effectifs inférieurs à 500 individus. La colonie de mise-bas d'Orges est la plus importante de la région.

Tab. 11 : Caractéristiques des colonies de mise-bas de Grand Murin en Champagne-Ardenne

Effectifs	Nombre de colonies connues	Départements
> 1000	3	52; 08; 51
500-999	2	52
100-499	7	10; 08
< 100	8	Tous

Dans un rayon de 50 kilomètres autour d'Orges, 6 colonies de mise-bas de Grands Murins sont actuellement connues :

- 1 est située en Haute-Marne et compte un maximum de 500 individus,
- 2 sont situées dans l'Aube, les effectifs sont de 50 et 400 individus,
- 3 sont situées en Côte d'Or, leurs effectifs sont de 20 à 60 individus par colonie (Informations de la SHNA).

Carte 9 : Répartition des colonies de mise-bas de Grands Murins en Champagne-Ardenne

b – Période hivernale

Dans un rayon de 30 kilomètres autour d'Orges, seuls 4 sites d'hibernation remarquables pour les chauves-souris sont connus (effectifs > 100). De 2009 à 2012, ils représentent 2441 chauves-souris en hibernation en moyenne. Or, le Grand Murin représente moins d'un pourcent des effectifs recensés (22 individus en moyenne de 2009 à 2012).

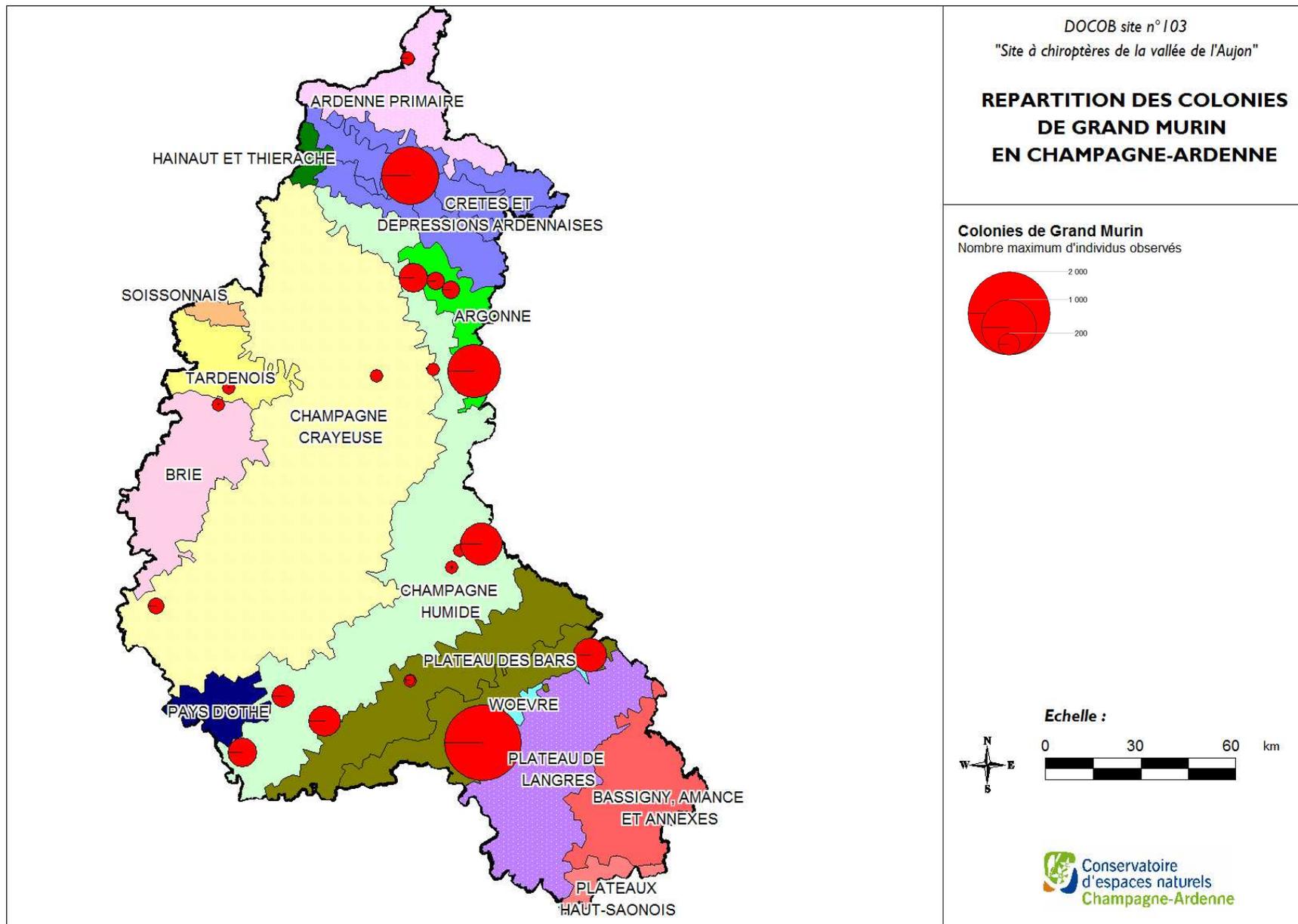
Tab. 12 : Sites d'hibernation remarquables dans un rayon de 30km autour d'Orges

Commune	Distance par rapport à Orges (km)	Effectifs moyens (toutes espèces, 2009-2012)	Effectifs moyens (Grands Murins, 2009-2012)
Lamothe-en-Blaisy	17	154	1
Choignes	17	176	5
Chaumont	17	339	5
Arsonval-Bossancourt	30	1773	12

Le Grand Murin est donc très peu observé en hibernation en Champagne-Ardenne. Durant l'hiver 2012, 404 Grands Murins ont été recensés en région, représentant 5% des chauves-souris observées. L'écart entre les effectifs en hibernation en Haute-Marne (36 individus en 2012) et en période de mise-bas (1500 individus en moyenne uniquement à Orges) est énorme. Le Grand Murin est considéré comme une espèce « semi-migratrice » (Arthur & Lemaire, 2009). Il semblerait que les populations de Champagne-Ardenne passent la période hivernale plus au sud en France, par exemple en Bourgogne. Dans cette région, les différences d'effectifs sont elles aussi notables entre l'hiver et l'été, mais un nombre beaucoup plus importants de Grands Murins est recensé en période hivernale. Ainsi, pour 4900 Grands Murins comptés durant l'hiver 2011/2012 dans cette région, les effectifs estivaux connus pour l'espèce sont de 9200 (Informations de la SHNA).

Annexe 10. Répartition des sites d'hibernation connus dans un rayon de 30 km autour d'Orges

Carte 9 : Répartition des colonies de mise-bas de Grands Murins en Champagne-Ardenne



III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique présenté dans le document d'objectifs du site Natura 2000 à chauves-souris de la Vallée de l'Aujon présente et analyse de manière synthétique les activités humaines existantes au niveau local. L'objectif est de définir leurs interactions avec les habitats naturels du site ainsi qu'avec les populations locales de chauves-souris d'intérêt communautaire.

1 – Méthodologie

Les informations de ce présent diagnostic s'appuient sur des entretiens effectués par le Conservatoire auprès des acteurs locaux et sur des recherches bibliographiques : échanges avec Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, consultation du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), rencontres avec des élus exploitants agricoles et organisation d'une réunion d'échange et d'information auprès des exploitants agricoles et des élus du territoire le 26 février 2013 (salle des fêtes de Orges).

La collecte d'informations agricoles est en bonne partie issue du Recensement Générale de l'Agriculture (RGA) de 2010.

La connaissance générale du territoire dont dispose le Conservatoire a également été mise à profit dans le cadre de ce travail.

2 – Contexte administratif général

Le site Natura 2000 prend place dans la partie centre-ouest de la Haute-Marne (région naturelle du Barrois), à l'ouest de Chaumont, préfecture du département et seconde zone urbaine après celle de Saint-Dizier. Le site est localisé le long de la vallée de l'Aujon et secondairement le long des petites vallées de la Dhuy et du Brauzé ainsi que de leurs coteaux, au sein d'un contexte rural marqué, à proximité des limites administratives de l'Aube (Barsuraubois, Forêt de Clairvaux) et à un degré moindre de celles de la Côte d'Or (Châtillonais, région Bourgogne).

Tab. 13 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000

Cantons	Communes	Superficie (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Proportion du site Natura 2000 sur le territoire communal
Châteauvillain	Aizanville	350	350	100 %
	Braux-le-Châtel	1 062	497	46,80 %
	Bricon	951	79	8,30 %
	Châteauvillain	10 637	721	6,78 %
	Cirfontaines-en-Azois	1 161	220	18,95 %
	Orges	1 752	1 271	72,55 %
	Pont-la-Ville	1 023	213	20,82 %
Juzennecourt	Maranville	1 242	199	16,02 %
	Vaudrémont	1 039	173	16,65 %

3 – Démographie du territoire local

Les 8 communes concernées par le site Natura 2000 comptent 3 682 habitants d'après le recensement effectué en 2008 (INSEE). Ces 8 communes ont une surface totale de 192,17 km². La densité moyenne des 8 communes concernées par le site NATURA 2000 est de 19,16 habitants par km². Cette densité est inférieure à la moyenne du département de la Haute-Marne qui est actuellement de 30 habitants au km² (la Haute-Marne est un des 10 départements français ayant la plus faible densité de population). La faible densité sur les communes du site Natura 2000 illustre son caractère rural prononcé.

Tab. 14 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2008)

Communes	Population	Densité (hab. / km ²)
Aizanville	28	8
Braux-le-Châtel	145	13,65
Bricon	456	47,95
Châteauvillain	1 705	16,03
Cirfontaines-en-Azois	203	17,48
Orges	409	23,34
Pont-la-Ville	155	15,15
Maranville	467	37,60
Vaudrémont	114	10,97
TOTAL	3 682	19,16

Fig.3 : Le village de Orges et ses abords, depuis l'entrée nord-est

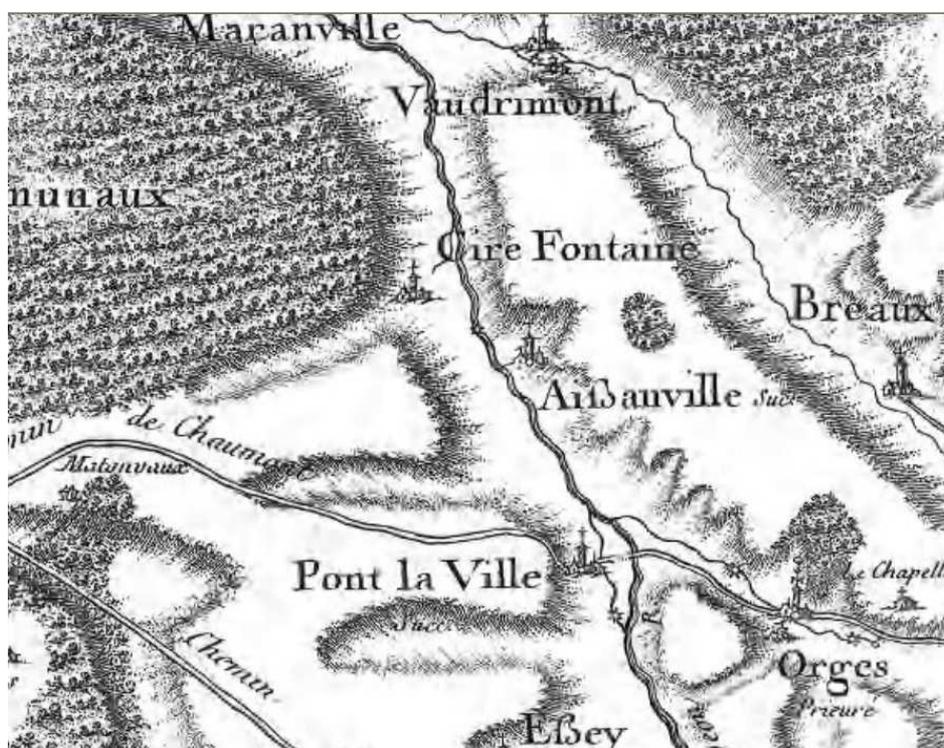


4– Bref historique lié au site, vocations et usages passés

L'analyse des cartes anciennes (Cassini et Etat Major) et des photographies aériennes de l'Institut Géographique National de 1948, 1956, 1968 et 1974 est riche d'informations quant à l'évolution du site et des paysages de ce secteur des vallées de l'Aujon, de la Dhuy et du Brauzé.

La carte de Cassini (milieu du 18^{ème} siècle) montre que les vallées étaient constituées d'un paysage ouvert consacré à la culture et à l'élevage. Les coteaux apparaissent peu boisés (sauf très localement, comme à l'est du village d'Orges ou à l'est du village d'Aizanville) : ceux-ci étaient alors exploités en vignes et en pâturages (et probablement de vergers).

Fig.4 : Carte de Cassini, vue sur les communes de la partie nord du site Natura 2000 (Source : Géoportail, IGN, 2011)



La carte d'Etat Major établie pendant la première moitié du 19^{ème} siècle apporte des informations plus lisibles. Celle-ci confirme le caractère alors très ouvert du site Natura 2000 aussi bien sur les secteurs de vallée (cultures et herbages) que sur les coteaux (vignes et pâturages, vergers). Les zones les plus humides des vallées apparaissent en couleur sur cette carte, ce qui permet de supposer que ces secteurs étaient alors essentiellement consacrés à la fauche pour production fourragère, à défaut de pouvoir être cultivés. Les agriculteurs comptaient alors sur les crues pour fertiliser ces prairies. Le foin était exporté pour alimenter un transfert d'éléments fertilisants (via le fumier) vers les champs cultivés. A cette époque, le pâturage était plutôt localisés sur les terres en jachère et sur les pelouses de coteau, ainsi qu'en sous-bois pour les bovins et les porcins.

Comme au milieu du 18^{ème} siècle, les boisements restent de faible superficie et localisés à quelques secteurs (Orges, Aizanville).

L'analyse des photographies IGN (campagnes de 1948, 1956, 1968 et 1974) apportent de précieux renseignements sur l'historique plus récent du site NATURA 2000.

Photographies aériennes de 1948

Ces photographies montrent une présence importante d'herbages dans les vallées. Les boisements y sont toujours peu répandus. Le parcellaire était alors très morcelé, avec une multitude de petites parcelles, y compris dans les secteurs de vallée.

Le caractère sinueux des rivières (avec ripisylve continue) indiquait la présence de zones inondables, ce qui est justifié par l'occupation prairiale continue dans les vallées (Aujon, Dhuy, Brauzé). La présence d'un marais avec végétation dense de zone humide est visible au niveau du lieu-dit des « Prés Bazire » à Essey-les-Ponts (commune de Châteauvillain).

Il est également possible de constater sur ces photographies l'existence d'un réseau bocager continu avec alignements d'arbres (notamment le long des axes de circulation), présence de divers bosquets et haies largement réparties.

L'apparition de la toute première gravière en exploitation à Marmesse (commune de Châteauvillain) semble très récente (après 1945).

Les coteaux présentaient un parcellaire très morcelé. Élément intéressant, les photographies aériennes de 1948 permettent de constater un début de déprise agricole sur les sommets de coteaux avec prémices d'un développement forestier localisé.

Photographies aériennes de 1956

Les photographies de 1956 sont le témoin d'une faible évolution des paysages entre 1948 et 1956. L'extension des gravières entre Marmesse et Essey-les-Ponts est néanmoins perceptible (sur quelques hectares) de même que la poursuite de la déprise sur les coteaux, avec une légère progression du développement forestier.

Photographies aériennes de 1968

Ces photographies permettent de constater l'accentuation de la déprise sur les coteaux (augmentation d'habitats forestiers et pré-forestiers). Le parcellaire toujours très morcelé des zones agricoles démontre l'absence de remembrement avant cette date. L'extension des gravières de Marmesse est perceptible.

Photographies aériennes de 1974

Ces clichés montrent une rectification du linéaire de l'Aujon sur les secteurs de Pont-la-Ville, Essey-les-Ponts et Marmesse, à la suite de travaux de recalibrage portés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aujon. Un recalibrage du même type est visible sur un tronçon de la Dhuy (commune de Orges).

En 1974, le parcellaire de l'actuel site NATURA 2000 était encore morcelé et démontre donc l'absence de remembrement avant cette date.

Une nouvelle fois, l'extension des gravières est visible sur le secteur de Marmesse.

Il est également possible de constater l'apparition d'une première peupleraie (Essey-les-Ponts, au niveau de l'ancien marais des Prés Bazire).

Fig.5 : Cliché présentant la structure paysagère générale du site Natura 2000



Premier plan : pâtures en situation de vallée

Second plan : zones humides dégradées (cultures et gravières) et ripisylves de vallée

Troisième plan : villages installés en situation de vallée

Quatrième plan : grandes cultures de coteaux, pelouses reliques en voie de fermeture et sommets de coteaux forestiers

5– Structuration foncière

Le foncier du site Natura 2000 apparaît comme plus ou moins morcelé en fonction des secteurs. L'ensemble du site abrite plusieurs milliers de parcelles.

Les espaces agricoles de vallée (cultures et herbages) présentent un foncier peu morcelé, à la suite de divers remembrements. Il en est de même pour les boisements de plateau, au-dessus des coteaux (boisements implantés depuis longtemps et souvent regroupés en de vastes parcelles).

A l'inverse, les secteurs de coteaux présentent un morcellement important, à l'image de ce que fut l'occupation des sols de ces coteaux autrefois (vignes, vergers, pelouses sèches sur de nombreuses parcelles de faible surface).

Les zones habitées (villages) sont les plus morcelées et abritent des centaines de parcelles de faible surface correspondant au bâti.

Ces remarques sont valables pour toutes les communes du site Natura 2000. La commune d'Orges se démarque toutefois, avec un parcellaire très morcelé, celle-ci n'ayant pas encore été remembrée au niveau cadastral (l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Orges est actuellement en cours). Sur cette commune, les agriculteurs ont néanmoins compensé les effets du morcellement par un système complexe d'échanges de parcelles dans le but de constituer des îlots culturels plus vastes adaptés à l'agriculture actuelle.

6– Diagnostic des activités humaines non agricoles

a. Les zones habitées

Les villages du site Natura 2000 abritent l'essentiel des zones habitées. Celles-ci sont concentrées au sein de villages avec un tissu urbain concentré autour des centres historiques des villages (églises et bâtiments communaux notamment).

Le bâti est principalement ancien (maisons en pierre typiques de la région naturelle du Barrois) et les propriétés abritent souvent des espaces verts attenants (jardins, vergers, surfaces en herbe) issus du passé rural traditionnel de l'ensemble du territoire.

Fig.6 : Bâti en pierre calcaire typique au sein du site Natura 2000, Marmesse



En marge des villages sont à signaler quelques extensions récentes et localisées du bâti, par le biais de la construction de bâtiments agricoles annexes (hangars, stabulations) et de lotissements. Ces constructions prennent en général la place d'anciens vergers et de pâturages.

Fig.7 : Apparition de zones pavillonnaires en marge du village d'Orges



b. Les habitations isolées

Quelques rares habitations isolées existent au sein du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon ; sont à signaler :

- le hameau des Halles, en marge sud du village de Maranville ;
- le Moulin de Sainte-Libère, à 500 m à l'est du village de Cirfontaines-en-Azois ;
- le Moulin de la Fleuristerie, en marge sud de Orges ;
- les diverses résidences principales et secondaires isolées au sein du secteur de gravières de Marmesse, notamment les fermes du Marais et du Petit Marais ;
- la ferme de la Forge, entre Châteauvillain et Marmesse.

c. Les documents d'urbanisme

Une seule commune du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon (Châteauvillain) bénéficie d'un plan local d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Orges est actuellement en cours de réalisation (projet lancé en 2010).

Deux communes bénéficient d'un plan d'occupation des sols :

- Maranville
- Bricon

Cinq communes ne disposent pas de document d'urbanisme et se retrouvent de fait régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), issu du Code de l'Urbanisme :

- Aizanville
- Braux-le-Châtel
- Cirfontaines-en-Azois
- Pont-la-Ville
- Vaudrémont

d. Les activités militaires

Un site militaire de 25 ha est implanté sur le territoire communal de Orges, au niveau de la limite est du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon (stockage des réserves stratégiques de carburant de l'Armée). Il a été décidé de ne pas inclure ce site militaire au sein du périmètre Natura 2000.

e. Emploi et économie locale

Le territoire du site Natura 2000 est basé sur une économie essentiellement rurale principalement axée autour de l'agriculture. La forêt joue également un rôle non négligeable.

L'essentiel de l'emploi au niveau local reste toutefois basé sur les entreprises individuelles (artisans et auto-entrepreneurs) et les services de proximité (l'agriculture et la forêt emploient peu de personnes). Au niveau du site Natura 2000, le bourg de Châteauvillain, chef-lieu de canton, concentre la majorité des emplois. Maranville arrive en seconde position.

Une bonne partie des travailleurs du territoire exercent dans un rayon de 10 à 30 km autour de leur domicile, principalement à Chaumont, Bar-sur-Aube, Ville-sous-la-Ferté, Arc-en-Barrois, Colombey-les-Deux-Eglises et pour certains jusqu'à Châtillon-sur-Seine.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Haute-Marne indique pour l'année 2012 l'existence de 63 entreprises privées à Châteauvillain, 16 à Bricon, 8 à Orges, 8 à Maranville, 2 à Cirfontaines-en-Azois, 2 à Aizanville, 1 à Vaudrémont et 1 à Pont-la-Ville.

Tab. 15 : Principaux employeurs privés des communes du site Natura 2000

Communes	Employeurs	Effectifs	Domaine d'activité
CHATEAUVILLAIN	GRILL CAFE ROUTE	44	Restauration
	SOCIETE D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION DE LA HAUTE-MARNE	37	Hôtellerie et restauration d'autoroute
	INTERMARCHE	19	Grande distribution
	HORSCH FRANCE	19	Mécanique agricole
	GESMIN	15	Vente de carburants
MARANVILLE	EIFFAGE THERMIE EST	8	Plomberie, zinguerie, sanitaires
	EDME LACROIX	44	Fabrication de manches d'outils en bois
	CHABERT MARILLIER PRODUCTION	53	Fabrication de meubles

f. Tourisme et loisirs

Le département de la Haute-Marne a pour objectif, depuis plusieurs années, de développer une offre touristique de diversité croissante en s'appuyant sur des domaines lui procurant une certaine identité : nature, verdure, patrimoine historique, terroir...

Localement, la commune de Châteauvillain bénéficie du label « petite cité de caractère ». Cette commune constitue un des points touristiques préférentiels du département. L'offre de tourisme vert et de patrimoine y est organisée et valorisée, avec le soutien du département, du Pays de Chaumont, de la Communauté de Communes des Trois Forêts et d'associations locales et départementales.

Randonnée pédestre cycliste et équestre

La randonnée est un loisir d'importance dans le département de la Haute-Marne qui dispose d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce PDIPR compte plus de 100 circuits.

Au niveau du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon, la randonnée est bien organisée, avec 7 sentiers balisés sont proposés et valorisés par :

- le sentier « du Lièvre » sur le secteur de Châteauvillain (12 km) ;
- le sentier « du Muguet » à Orges (9 km) ;
- le sentier de « la Petite Forêt » sur le secteur de Pont-la-Ville (9 km) ;
- les sentiers de « la Tour de la Rèpe » (6 km) et de « Valaumont » (9 km) à Braux-le-Châtel ;
- le sentier des « Terres Blanches » à Bricon (7 km) ;
- le sentier des « Trois Vallons » à Cirfontaines-en-Azois (8,5 km).

Le territoire du site Natura 2000 est également traversé par le sentier de pèlerinage de la Via Francigena (Cirfontaines, Pont-la-Ville, Châteauvillain). Ce sentier international s'étend de Canterbury à Rome.

Fig.8 : Balisage de la Via Francigena à Orges



Découverte du patrimoine bâti et historique

La commune de Châteauvillain organise des visites guidées du bourg et de l'ancien château et de son parc localement appelé « Parc aux daims ». Ces visites sont quotidiennes pendant les mois d'été.

Salon des plaisirs de la chasse et de la nature

Ce salon est organisé à Châteauvillain annuellement, en fin d'été. Avec 200 exposants et 30 000 visiteurs par an, il s'agit de l'une des plus importantes manifestations du genre en France.

Loisirs motorisés

Les loisirs motorisés ont connu ces dernières années un engouement important en Haute-Marne et dans l'ensemble des régions rurales limitrophes. Plusieurs associations se sont constituées depuis le début des années 2000 pour encadrer ce loisir mais la pratique concerne également de nombreux non licenciés ainsi que des touristes de passage. Le département est à l'origine de la rédaction d'une charte de bonne pratique pour la randonnée motorisée. Dans les faits, malgré la réglementation stricte en vigueur concernant l'usage des véhicules à moteurs dans les espaces naturels (circulaire du ministère en charge de l'environnement n°DGA/SDAJ/BDEDP du 6 septembre 2005), la pratique des loisirs motorisés est souvent à l'origine de conflits d'intérêts avec le monde de la chasse et de la randonnée.

Au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon et de ses abords immédiats, plusieurs traces de passages réguliers de quads et de motos ont pu être observées, notamment à Bricon et Braux-le-Châtel, Marmesse, Pont-la-Ville, Cirfontaines et Maranville. Le site de « la Chamonelle » à Orges est fréquenté de manière régulière par des quads, sans doute en lien avec l'existence d'un terrain de motocross à proximité.

g. Les perspectives d'aménagement et de développement

Le Conseil Général de la Haute-Marne est porteur du projet « Animal Explora » qui prévoit d'ouvrir ses portes en 2013 dans le Parc aux Daims de Châteauvillain. Il s'agit d'un parc animalier dont la vocation est la découverte d'espèces emblématiques (Loup, Bison, Tigre de Sibérie, grands rapaces...) et la sensibilisation à la biodiversité. Divers aménagements sont prévus en parallèle (restaurant, salles de séminaires, emplacements de camping, etc.).

Le projet de Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne offre également des perspectives en matière de développement des activités de nature et de découverte de la biodiversité pour Châteauvillain et son canton.

h. La chasse

La chasse au gros gibier constitue une activité de loisir de premier plan en Haute-Marne. Les grands massifs forestiers de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois comptent parmi les plus renommés de France pour cette pratique. A la base, la chasse est surtout pratiquée de manière familiale et traditionnelle, mais il convient de souligner, depuis plusieurs années, le développement significatif d'une offre destinée à un public extérieur. Ce phénomène concerne notamment le secteur de Châteauvillain et Arc-en-Barrois.

Le poids économique de la chasse est important en Haute-Marne, notamment depuis une quinzaine d'années. La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne fédère près de 8 000 chasseurs annuellement déclarés en activité (le département compte actuellement 11 000 permis de chasse). Le nombre de chasseurs accuse néanmoins un recul de 45 % sur les 12 années écoulées (14 000 chasseurs en 2000). L'activité cynégétique est principalement organisée par l'intermédiaire de sociétés de chasse locales (le département compte peu de groupements d'intérêt cynégétique).

La Haute-Marne est un des départements les plus touchés de France par les dégâts de gibier sur les cultures. Le linéaire de clôtures de protection installé équivaut à plus de 1 000 km (coût estimé à 800 000 euros en 2008, coût moyen annuel de 650 000 euros de 1993 à 2008). Les céréales et le maïs sont de loin les cultures les plus impactées.

La Haute-Marne compte 850 piégeurs agréés, parmi lesquels 200 sont actifs de manière assidue.

Au sein du site Natura 2000 et surtout de ses abords, la chasse au gros gibier forestier (Chevreuil, Sanglier, Cerf) constitue de loin la pratique principale. La chasse au petit gibier (Lièvre essentiellement, Perdrix grise, Faisan de Colchide) est plus marginale, de même que la chasse au gibier d'eau qui ne concerne plus que quelques pratiquants occasionnels et localisés (secteur des gravières de Marmesse notamment). Une dizaine de sociétés de chasse, essentiellement communales, exerce dans ou en partie dans le périmètre du site Natura 2000.

i. La pêche et la gestion hydraulique

La pêche

Les rivières Aujon, Dhuy et Brauzé sont classées en première catégorie piscicole (rivières oxygénées à Salmonidés). La pêche à la truite y est le type de pêche principal. L'Aujon et localement la Dhuy bénéficient d'une bonne réputation pour ce type de pêche.

La pêche dans les rivières du site Natura 2000 est organisée par 4 Associations Agréées pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :

- « l'Orgeoise » basée à Orges (parcours de 7 km sur la Dhuy) ;
- « la Marmessienne » basée à Marmesse (parcours de 2,7 km sur l'Aujon en aval de Châteauvillain) ;
- « l'Association de pêche de Pont-la-Ville » (parcours de 7 km sur l'Aujon sur son tracé au sein du territoire de la commune) ;
- « l'Association de pêche de Maranville » (parcours de 10,5 km sur l'Aujon et le Brauzé, d'Aizanville en amont jusqu'à Longchamp-sur-Aujon en aval).

Au sein du site Natura 2000, la libre circulation des poissons et des sédiments dans l'Aujon est bloquée par la présence de 5 ouvrages hydrauliques infranchissables. Deux ouvrages du même type sont présents sur la Brauzé. Dans ce contexte, l'Aujon figure dans la catégorie des cours d'eau de moyenne qualité biologique

(« liste 2 » de la nomenclature au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Le Brauzé et la Dhuy ne sont classés dans aucune catégorie. La Dhuy ne compte pas d'ouvrage hydraulique.

Fig.9 : L'Aujon, en amont du pont d'Aizanville



La pisciculture de la Belle Fontaine, située à Marmesse (commune de Châteauvillain), propose également une activité de pêche à la ligne sur son site d'implantation (bassins). La pêche s'exerce également de manière privée au sein des différentes gravières de Marmesse.

La gestion hydraulique

La gestion hydraulique de l'Aujon est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Aujon (SIAH-VA) présidé par M. Claude GAGNEUX, maire de Orges.

Le SIAH-VA intervient sur l'ensemble du linéaire de l'Aujon entre l'aval de Châteauvillain et la limite départementale de l'Aube (Longchamp-sur-Aujon) en aval. Son territoire d'action inclut les affluents que sont la Dhuy, le Brauzé, l'Aujonnet et les différents fossés de drainage du bassin versant.

j. La pisciculture

Le site Natura 2000 est concerné par la pisciculture à travers les activités de la pisciculture de la Belle Fontaine basée à Marmesse (commune de Châteauvillain). La Belle Fontaine est spécialisée dans la production et la vente de Salmonidés (Truites fario et arc-en-ciel, Saumon de fontaine) vers les sociétés de pêche ainsi que pour les particuliers.

La pêche à la ligne se pratique également sur le site. Cette pisciculture bénéficie du label de « ferme pédagogique » et réalise dans ce cadre des animations sur le thème de la pêche (site ouvert de février à octobre).

Fig.10 : Pisciculture de Belle Fontaine à Marmesse



k. La cueillette et le ramassage

Les massifs boisés du site Natura 2000 font l'objet d'une certaine pression de cueillette des champignons. Cette pratique semble cependant en régression assez sensible depuis une trentaine d'années.

Le ramassage des Escargots de Bourgogne est également une pratique populaire semblant accuser une forte baisse depuis quelques années. Le secteur du « Marais des Prés Bazire » à Essey-les-Ponts constitue un site réputé pour cette pratique qui ne compte plus que quelques adeptes au sein du territoire.

l. La gestion forestière

Le département de la Haute-Marne dispose d'une économie forestière relativement importante. La production de bois est conséquente bien que de nombreuses scieries et autres entreprises aient fermé leurs portes depuis les années 60-70. La Haute-Marne héberge encore aujourd'hui plus du tiers des emplois de la région Champagne-Ardenne dans les domaines de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Plus récemment, depuis le milieu de la décennie 2000, la demande en bois de chauffage et de trituration est en phase de forte expansion.

La filière bois-énergie se structure entre les propriétaires forestiers privés et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF) et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne. Le département dispose de plusieurs unités de production de chauffage et d'énergie, alimentées par les produits des opérations courantes d'entretien forestier.

Le territoire du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon peut constituer une certaine ressource potentielle en faveur de l'économie locale.

Fig.11 Boisements mixtes feuillus-résineux sur le coteau ouest du Brauzé, forêt communale de Braux-le-Châtel



La forêt publique

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon n'abrite aucune forêt domaniale. Celui-ci abrite en revanche plusieurs forêts communales bénéficiant du Régime Forestier et gérées par l'ONF :

- la forêt communale d'Aizanville, répartie en deux îlots, sur 41 ha, sur les collines de « la Fortelle » et de « Marsemont » (coteau est de la vallée de l'Aujon) ;
- la forêt communale de Braux-le-Châtel (324 ha), dont deux petites parties (environ 15 ha) se situent au sein du site Natura 2000 sur les collines du « Corroi » et des « Charrières » (coteau ouest de la vallée du Brauzé) ;
- la forêt communale de Orges (385 ha), répartie au sein du site Natura 2000 en 7 îlots d'environ 150 ha, dont 5 sur les collines de « Glandoy », « Blonvau », « Bugnémont », « Tombois » et du « Grun » (coteaux est de la vallée de la Dhuy) et dont 2 sur les collines de « Chaumont / Baignemont » et de « Pimont » (coteau nord-est de la vallée de l'Aujon) ;
- la forêt communale de Châteauvillain (1 857 ha), représentée par 1 îlot (environ 120 ha) au sein du site Natura 2000, à l'est de Marmesse, sur la colline du « Boulaumont » (coteau est de la vallée de l'Aujon).

Il s'agit principalement de Chênaies à Chênes sessiles et pédonculées gérées en taillis sous futaie et secondairement de futaies à Pins noirs et Pins sylvestres.

Les communes de Maranville, Cirfontaines-en-Azois, Pont-la-Ville, Bricon et Braux-le-Châtel sont propriétaires d'autres forêts communales situées au-delà des limites du site Natura 2000.

Avec près de 400 ha de forêts bénéficiant du Régime Forestier, les communes forestières du site Natura 2000, à travers la gestion assurée par l'ONF, jouent un rôle central dans l'optique de la mise en place de mesures de gestion favorables aux chauves-souris.

La forêt privée

Le périmètre du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon abrite de très nombreuses parcelles forestières privées réparties sur l'ensemble des communes. Ces parcelles sont souvent de faible superficie, en particulier lorsqu'elles sont situées en coteau (anciennes parcelles de vignes, de vergers et de pelouses aujourd'hui spontanément boisées). Ce morcellement important et certaines difficultés d'accès (localement) apparaissent comme des contraintes de mobilisation des propriétaires dans le cadre des activités sylvicoles.

Les coupes forestières sont moyennement fréquentes et concernent essentiellement la production familiale de bois de chauffage (feuillus) ou la vente de bois sur pied pour trituration (résineux).

Aucune forêt privée ne bénéficie de plans de gestion forestiers (source : CRPF Champagne-Ardenne).

La populiculture

La populiculture est une activité forestière marginale au sein du site Natura 2000. Quelques hectares de peupleraies existent actuellement entre Marmesse et Essey-les-Ponts, en bordure des gravières de Marmesse (« Marais Guillaume ») et à Vaudrémont (« les Creutots », dans la ZNIEFF du « Marais de Vaudrémont »).

Fig.12: Populiculture en bordure des gravières de Marmesse



m. Les infrastructures de transport

Réseau routier

Le réseau routier du site Natura 2000 est essentiellement constitué de routes secondaires départementales dont la gestion est assurée par le Conseil Général de la Haute-Marne. Ces diverses routes relient les différentes communes du site (départementales 6, 102, 105, 106 et 207) et concernent un nombre limité de véhicules. Elles ont principalement été construites le long des vallées du site Natura 2000, en dehors de la D.107 qui relie Orges à Braux-le-Châtel par le coteau entre la Dhuy et le Brauzé sur 2 km. Ces routes sont empruntées principalement pour des déplacements locaux voire départementaux, ainsi que par les engins agricoles.

La voie principale de circulation du site est la départementale 65 (ex. route nationale 65, déclassée en 1972), qui relie Chaumont à Châtillon-sur-Seine. Cet axe de circulation a été désigné pour marquer la limite sud-est du site Natura 2000.

Réseau autoroutier

Le site Natura 2000 est traversé dans sa partie sud, sur environ 3,5 km, par l'autoroute n°5 qui relie Troyes à Dijon (et Paris à Lyon par extension via un itinéraire secondaire). Cet axe de circulation majeur, mis en service en 1990 pour désengorger la circulation autoroutière autour de Paris, draine quotidiennement plusieurs milliers de véhicules entre la région parisienne, l'est et le sud de la France.

Fig.13: Autoroute n°5, depuis Pont-la-Ville



Réseau ferroviaire

La ligne ferroviaire Troyes-Chaumont-Vesoul (par extension Paris-Mulhouse/Bâle) longe sur 8 km toute la partie nord-est et est du site Natura 2000. Cette ligne a été construite le long de la vallée du Brauzé à partir du milieu du 19^{ème} siècle. Elle constitue la ligne n°001-000 du réseau ferroviaire national. Celle-ci était parcourue de manière significative par des trains reliant Paris à la Suisse avant la mise en service en 2007 de la ligne à grande vitesse est-européenne puis en 2011 de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône. Actuellement et donc de manière récente, cette ligne est principalement concernée par un trafic régional et extra régional.

Fig.14: La ligne ferroviaire Paris – Mulhouse/Bâle depuis le passage à niveau de Maranville



Le site Natura 2000 est concerné par une ligne ferroviaire secondaire qui relie le village de Bricon à Châtillon-sur-Seine, en passant notamment par le bourg de Châteauvillain (ligne n°840-000 du réseau ferroviaire national). Initialement mise en service au milieu du 19^{ème} siècle, cette ligne a été fermée aux voyageurs en 1939. Quelques trains de marchandise la fréquentent encore aujourd'hui, mais de manière très limitée et saisonnière (céréales, hydrocarbures, produits de métallurgie).

n. Le réseau électrique

Le site Natura 2000 est traversé d'ouest en est (Pont-la-Ville, Orges, Bricon) par la ligne de 225 KV reliant Creney-près-Troyes à Langres.

Un réseau aérien électrique et téléphonique secondaire est établi entre les différents villages du site Natura 2000 ainsi que vers quelques bâtiments isolés.

o. Les sites classés et inscrits

Le site Natura 2000 ne compte pas de site classé ou inscrit. Le site classé le plus proche se trouve à 3,5 km au nord-est des limites du site Natura 2000 (château et parc d'Autreville-sur-la-Renne).

p. Les espaces naturels préservés

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)

Le site Natura 2000 abrite plusieurs ZNIEFF de type 1. Il s'agit principalement de milieux thermophiles de coteau caractéristiques des coteaux du Barrois et de la Côte oxfordienne (pelouses et boisements) ainsi que d'une zone humide (marais le long de la vallée du Brauzé) :

- les pinèdes et pelouses du Grun, sur les communes de Orges, Bricon et Braux-le-Châtel, d'une surface de 129 ha ;
- les coteaux en pelouse et bois de Pissevin et d'Avermont à Bricon (42 ha) ;
- les pelouses des buttes d'Orges, sur les communes de Orges et de Châteauvillain (158 ha) ;
- le bois et les pelouses de la butte de Boulaumont à Châteauvillain (188 ha) ;
- le marais de Vaudrémont, sur les communes de Vaudrémont et Maranville (29 ha).

Fig.15: Pelouse sèche en cours de colonisation forestière, entre Braux-le-Châtel et Vaudrémont



D'autres ZNIEFF existent à proximité du site Natura 2000 de la vallée de l'Aujon. Il convient notamment de mentionner la vaste ZNIEFF de type 2 dite des Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain (15 210 ha) dont les limites nord jouxtent les limites sud du site Natura 2000.

Les autres sites Natura 2000

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon est bordé à son extrémité est par la colline de l'Avermont (commune de Bricon) qui bénéficie d'une désignation en tant que site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats (pelouses sèches) sur une surface de 38,81 ha. La colline de l'Avermont est intégrée au site Natura 2000 des *Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne, de Bologne à Latrecey* (site régional n°4 d'une surface totale de 630 ha, DOCOB validé en 2008). Un projet de modification du périmètre Natura 2000 de ce site, validé par le comité de pilotage d'octobre 2012, prévoit une extension de la surface à 63,02 ha (intégration de pelouses riveraines).

Remarque : le site Natura 2000 de la Côte oxfordienne intégrait jusqu'en 2012 dans ses limites le site de la colline de « la Chamonelle » à Orges, d'une surface de 39 ha, avant son intégration au sein du périmètre du site NATURA 2000 à chiroptères de la vallée de l'Aujon.

Le vaste site Natura 2000 du Barrois et de la Forêt de Clairvaux, issu de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale de 41 156 ha) voit une de ses limites se situer à proximité des limites nord du site à chauves-souris de la vallée de l'Aujon.

Le projet de Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne

Les communes de Châteauvillain, Orges et Bricon sont membres du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de préfiguration du projet de Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne. Les parcs nationaux sont des espaces protégés définis dans le but de protéger des espaces naturels et culturels reconnus pour leur caractère exceptionnel. Le GIP, créé en 2010, est l'établissement public chargé de piloter la création du parc national.

Les limites du futur parc national ne sont actuellement pas connues. Il est possible qu'une partie du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon soit à l'avenir intégré au périmètre de ce parc national quand celui-ci sera officiellement créé.

La colonie de Grands Murins de l'église de Orges

L'église de Orges, qui abrite une colonie de reproduction de Grand Murin à l'origine de la création du site Natura 2000, bénéficie d'une action annuelle de suivi et de nettoyage (collecte du guano) par les bénévoles du Groupe Chiroptères de l'association des Naturalistes de Champagne-Ardenne (NCA). Cette action est menée depuis plusieurs années en concertation avec la commune.

Fig.16: Eglise de Orges



Le Marais et l'ancienne gravière des Prés Bazire à Essey-les-Ponts

Le Marais et l'ancienne gravière des Prés Bazire, sur le territoire d'Essey-les-Ponts (commune de Châteauvillain), est une propriété communale de 24,50 ha. Ce site est situé en intégralité au sein du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon. Le montage d'une convention de partenariat est actuellement en cours avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (signature prévue en 2013). Ce site bénéficiera prochainement d'un plan de gestion écologique de 10 ans prévoyant notamment la mise en place d'aménagements pédagogiques (observatoire ornithologique, affût photographique), l'organisation de visites guidées ainsi que la réalisation de travaux de gestion et de suivis scientifiques.

Fig.17: Ancienne gravière des Prés Bazire à Essey-les-Ponts



g. Décharges sauvages

La présence d'une décharge sauvage comprenant des déchets inertes, divers encombrants et des déchets verts est à signaler à Orges sur le lieu-dit de « la Chamonelle ».

7- Diagnostic des activités agricoles

Annexe 11. *Compte-rendu et diaporama de la réunion agricole du 26 février 2013*

a. Le contexte agricole

La Haute-Marne comptait 2 200 exploitations agricoles en 2010, soit 9 % des exploitations de la région Champagne-Ardenne (contre 2 552 en 2005).

La surface agricole utile (SAU) de Haute-Marne est de 305 400 ha (310 000 ha en 2005), soit 49 % du territoire départemental et environ 20 % de la SAU de la région Champagne-Ardenne.

Le département accuse un déclin important du nombre d'exploitations (déclin supérieur à la moyenne régionale). Un millier d'exploitations ont disparu en 10 ans, principalement des petites. Les plus touchées

sont celles dont la spécialisation est l'élevage de bovins (- 300 exploitations en 10 ans). Ceci représente environ 11 000 têtes de moins, mais la Haute-Marne possède toujours le tiers du cheptel bovin régional. La région naturelle du Barrois est caractérisée par une agriculture axée autour de la polyculture et de l'élevage, mais ce sont aujourd'hui principalement les grandes cultures qui dominent le paysage. Moins de 30 % de l'espace agricole du Barrois est consacré à l'élevage (élevage bovin essentiellement).

Fig.18: Abandon d'anciens bâtiments agricoles dans une commune du site Natura 2000



b. La typologie des exploitations

Les exploitations du site Natura 2000 sont pour la majorité de type polyculture-élevage et caractérisées par une part de surface toujours en herbe plutôt moyenne. L'assolement des terres labourées est constitué de céréales (maïs, blé, orge, escourgeon) et à degré moindre de colza. Les surfaces toujours en herbe sont essentiellement dédiées au pâturage (production laitière et de viande).

Les exploitations concernées par le site Natura 2000 emploient peu de main d'oeuvre extérieure au noyau familial. La charge de travail importante, pour une partie des exploitations, risque d'inciter à l'abandon de l'élevage qui est une activité astreignante et moins rémunérée que la production de cultures de vente.

c. Evolution récente des exploitations du site

Le nombre des exploitations des communes du site Natura 2000 accuse une forte régression depuis 25 ans. Celles-ci sont passées de 108 exploitations en 1988 à 74 en 2000 puis 58 en 2010, ce qui correspond à une diminution de 48 %.

Dans le même contexte de régression du nombre des exploitations, le nombre d'éleveurs de bovins a régressé de moitié et le cheptel a régressé de plus de 40 % en une vingtaine d'années.

En parallèle, la Surface Agricole Utile (SAU) des communes du site Natura 2000 est restée stable : 8 197 ha en 1988, 8 344 en 2000 et 8 108 en 2010 ; celle-ci a vu la mise en culture d'au moins 40 % de ses prairies, qui régressent de 1 750 ha en 1988 à environ 850 en 2010.

L'élevage ovin, autrefois très répandu au sein du territoire, est aujourd'hui devenu tout à fait marginal (moins de 5 éleveurs ovins déclarés en 2010).

Tab. 16 : Tendances agricoles des communes du site Natura 2000 en quelques chiffres clés

Données agricoles générales	1988	2000	2010	Tendance 1988-2010
Nombre d'exploitations dans les communes du site Natura 2000	108	74	58	- 48 %
Nombre d'exploitations possédant des bovins	?	> 35	> 22	env. - 50 %
Nombre d'exploitations possédant des ovins	?	> 7	> 5	?
Cheptel bovin (en UGB)	4 210	3 552	2 503	- 41 %
SAU des communes du site Natura 2000	8 197 ha	8 344 ha	8 108 ha	Stable
STH des communes du site Natura 2000	1 744 ha	> 1 235 ha	> 844 ha	> - 40 %

Fig.19: Mise en culture générale de la vallée de l'Aujon et régression de la Surface Toujours en Herbe (STH) du site Natura 2000, depuis le point de vue de Cirfontaines-en-Azois (Avril 2013)



d. Les pratiques agricoles liées à l'élevage

Les surfaces toujours en herbe du site Natura 2000 sont quasi exclusivement consacrées au pâturage. Les prairies de fauche sont aujourd'hui devenues très rares à l'échelle du site et plus globalement de l'ensemble du bassin versant de l'Aujon en aval de Châteauvillain, jusqu'à sa confluence avec l'Aube à Ville-sous-la-Ferté (10). La totalité des parcelles en herbe sont clôturées.

Le cheptel bovin des communes du site Natura 2000 en Unités Gros Bétail (UGB) présente une régression importante de - 41 % entre 1988 et 2010, passant de 4 210 UGB en 2008 à 3 552 en 2000 et finalement 2 503 UGB en 2010.

Cette régression de l'élevage au profit de l'extension des cultures céréalières est à l'image de l'évolution de l'agriculture du Barrois et de toute la Haute-Marne. La vallée de l'Aujon a vu disparaître une forte proportion de ses surfaces en herbe en l'espace d'une vingtaine d'années et ce processus continue.

Tout récemment, pendant l'hiver 2012-2013, lors de la rédaction du DOCOB, plusieurs prairies ont été retournées au sein du site Natura 2000.

Fig.20 Mise en culture de prairies et élimination des éléments bocagers (haies, alignements d'arbres, bosquets) structurant le paysage au sein du site Natura 2000 (Avril 2013)



e. La conduite des prairies

Les prairies du site Natura 2000 sont exclusivement consacrées au pâturage bovin. La date de mise à l'herbe des bêtes dépend fortement des conditions climatiques de fin d'hiver et de début de printemps. Une remise à l'herbe trop précoce sur des parcelles encore humides provoque la dégradation des pâtures par piétinement. A l'inverse, une remise à l'herbe trop tardive entraîne un piétinement du fourrage et donc un certain gaspillage. En moyenne, les bêtes sont mises à l'herbe fin de fin mars à mi-avril, jusqu'en octobre / novembre.

Le chargement des pâtures est lié à la quantité d'herbe disponible. Les apports de fourrage complémentaires sont réguliers et s'effectuent principalement en période estivale, pour palier à un manque d'herbe pâturable.

Les parcelles conduites en pâtures ne sont en général pas ou peu fertilisées.

Fig.21: Pâturage bovin au sein du site Natura 2000



f. Les pratiques agricoles liées aux grandes cultures

L'assolement des terres labourées est constitué de céréales (maïs, blé, orge, escourgeon) et à degré moindre de colza.

Les vallées de l'Aujon, de la Dhuy et du Brauzé bénéficient de sols relativement profonds formés sur des marnes permettant le développement de la culture des céréales.

Les pratiques agricoles du site Natura 2000 ont évolué depuis la fin des années 1970 et évoluent encore aujourd'hui du système « culture-élevage » vers un système de plus en plus tourné vers la culture des céréales et du colza.

Fig.22: Grandes cultures sur les coteaux du site Natura 2000 (à gauche) et dans les vallées (à droite)



g. Les pratiques agricoles liées à l'agriculture biologique

Un agriculteur du site Natura 2000 exploite ses terres selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le cahier des charges consiste notamment à :

- exclure toute fertilisation minérale et traitement phytosanitaire de synthèse sur l'ensemble des cultures (vente et fourrages) ;
- obliger sur l'approvisionnement de l'atelier animal l'utilisation d'aliments issus de l'agriculture biologique ;
- limiter au maximum l'utilisation de médicaments de synthèse dans les interventions vétérinaires.

Fig.23: Eléments structurant le paysage autour de la pratique de l'élevage (herbages, haies, alignements d'arbres, bosquets, vergers)



h. Les autres pratiques agricoles

De nombreuses parcelles en situation de coteau étaient autrefois consacrées au vignoble, avant l'épidémie de *Phylloxera* de la fin du 19^{ème} siècle. Quelques rares vignes de production familiale subsistent ici et là au sein du site Natura 2000.

Fig.24: Petit vignoble familial sur un coteau de la vallée de l'Aujon au sein du site Natura 2000



j. Les contraintes économiques

Certaines parcelles du site sont exploitées en bail agricole et permettent d'assurer aux propriétaires (communes, agriculteurs en retraite, privés) un complément de revenu non négligeable. Des craintes peuvent exister chez les propriétaires au sujet d'une possible baisse d'attractivité que pourraient subir certaines de leurs parcelles engagées en mesure agro-environnementale.

8– Synthèse du diagnostic socio-économique

Le site Natura 2000 à chiroptères de la vallée de l'Aujon est situé sur un territoire profondément rural et très largement agricole. Le territoire possède également une vocation forestière marquée mais qui se trouve au sein du site Natura 2000 en situation quelque peu marginale en comparaison des abords immédiats du site où la forêt (publique et privée) est omniprésente de très vastes surfaces.

Les ressources localisées de granulats de la vallée de l'Aujon sont à l'origine de l'apparition du complexe de gravières de Marmesse durant les dernières décennies.

Les pratiques agricoles locales sont à l'origine de la configuration actuelle des paysages du site Natura 2000.

La hausse récente de la valeur marchande des céréales et les difficultés économiques générales auxquelles l'élevage bovin est confronté sont à l'origine de la mise en culture récente d'une surface relativement importante de prairies. Ceci conduit à une banalisation des paysages (régression des éléments structurants) et à une érosion de la biodiversité en général (habitats, flore et faune).

9– Contexte particulier de la réforme de la Politique Agricole Commune

Les éléments techniques et administratifs utilisés (conditions d'éligibilité et de contractualisation) pour la réalisation de ce document d'objectifs en matière de contrats agricoles rémunérés sont valables dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) actuelle, tels qu'ils ont été définis dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) portant sur la période 2007-2013.

Il est actuellement pressenti que la nouvelle PAC soit effective à compter de 2015. Il n'est pas possible de connaître par anticipation quels nouveaux outils proposera cette prochaine PAC ni les modalités de leur mise en œuvre par les exploitants agricoles du territoire.

Dans ce contexte, il est seulement possible pour le site Natura 2000 de préconiser des modalités de gestion agricole favorables au maintien des populations de chauves-souris. Ces préconisations constitueront les bases de l'élaboration du cahier des charges des futures mesures agricoles contractuelles définies au sein de la prochaine PAC. Celles-ci pourront ensuite prendre la forme des engagements correspondants une fois la réforme de la PAC effective.

IV – SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

1– Facteurs influençant l'état de conservation des chauves-souris

a. Facteurs "naturels"

Différents facteurs « naturels » peuvent impacter les chauves-souris :

- Les conditions météorologiques peuvent influencer la qualité de la reproduction (par exemple, un été trop pluvieux ne permet pas aux femelles de nourrir leur progéniture de manière optimale), ainsi que sur l'hibernation (un hiver trop rigoureux peut par exemple causer la mortalité d'individus trop faibles).
- Les maladies peuvent atteindre ponctuellement quelques individus (ex : la rage, chez la Sérotine commune), tandis que certains virus sont suspectés de décimer des populations (ex : mortalité de plusieurs centaines de Minioptère de Schreibers en France en 2002).
- Certains prédateurs sont capables de s'attaquer aux chauves-souris (Effraie des clochers, chat, fouine, renard).

b. Facteurs induits par l'homme

Différents facteurs peuvent constituer une menace pour les chauves-souris :

- Les atteintes et perturbations de gîtes (Tableau suivant).
- La modification ou la perte d'habitats. La modification du paysage entraîne une raréfaction ou une homogénéisation des terrains de chasse et des ressources alimentaires (insectes). On peut ainsi citer le retournement des prairies pour la mise en place de cultures, la destruction des haies et autres corridors boisés, la disparition de zones humides, l'homogénéisation des boisements, etc.
- Les routes, éoliennes et autres infrastructures. Les infrastructures telles que les routes, autoroutes et Lignes à Grande Vitesse peuvent avoir un impact du fait de la destruction et la fragmentation des habitats. La fragmentation des habitats est préjudiciable aux chiroptères, en particulier pour les espèces comme les rhinolophes, qui empruntent particulièrement les corridors écologiques. De plus, ces infrastructures détruisent par collision de nombreux chiroptères mais également des insectes, ce qui diminue la quantité de proies. La construction de parcs éoliens peut également constituer une menace pour les chauves-souris. La mortalité directe par collision est avérée, mais reste difficile à évaluer, malgré les suivis réalisés à l'heure actuelle (Dubourg-Savage, 2004). Les espèces migratrices (Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius), sont particulièrement vulnérables. Elles représentent un tiers des chauves-souris retrouvées mortes au pied des éoliennes (Informations 2013 sur la mortalité par éolienne en Europe de 2003 à 2012).

Tab. 17 : Menaces principales sur les gîtes à chauves-souris

Types de gîtes	Période(s) sensible(s)	Menaces principales
Bâtiments (sites épigés en particulier : greniers, combles, etc.)	Eté (Mise-bas)	Réalisation des travaux pendant la période de mise-bas (conduisant à des dégâts sur les colonies).
		Fermeture des voies d'accès aux clochers et greniers des bâtiments (notamment dans le cadre de la lutte contre la colonisation par les pigeons).
		Dérangements, qui peuvent provoquer un affolement de la colonie pouvant conduire à la chute de jeunes non volants.
		Eclairage de bâtiments hébergeant une colonie, qui conduit à un retard dans l'envol des individus.
		Aménagement des combles des bâtiments privés
Bâtiments (sites souterrains en particulier)	Hiver (hibernation)	Condamnation des entrées par des propriétaires pour leur sécurisation.
		Dérangements pouvant provoquer le réveil des animaux, très coûteux en énergie et conduisant parfois à la mort par épuisement.
		Effondrements des entrées causés de manière naturelle ou artificielle (ex : tirs de mine ou utilisation d'explosifs dans un périmètre proche)
	Automne (regroupements automnaux)	Condamnation des entrées par des propriétaires pour leur sécurisation.
Ponts (disjointements, etc.)	Eté (Mise-bas) et hiver (hibernation)	Lors de rénovation ou reconstruction : suppression des disjointements entraînant une diminution du nombre de gîtes disponibles pour l'hibernation et la période estivale.
		Lors de rejointements : destruction de colonies si les travaux sont menés pendant une période inadéquate (chauves-souris emprisonnées dans le béton).
Arbres	Eté (Mise-bas) et hiver (hibernation)	Abattage des arbres à cavités (trous, écorces décollées) en forêt, dans les espaces urbains, en bordure de routes, etc.
		Elagage de branches abritant une colonie.

2- Facteurs influençant l'état de conservation des autres taxons

a. Facteurs "naturels"

➤ **Habitats de pelouses**

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée), puis par les arbres (Forêt de chêne ou de hêtre). Ce phénomène naturel se nomme « fermeture du milieu ». Cette fermeture entraîne un appauvrissement floristique des habitats de pelouse et à terme leur disparition au profit des espèces forestières.

b. Facteurs induits par l'homme

➤ **Habitats de pelouses et prairies**

La mise en culture des prairies et pelouses est la première cause impactante sur ces habitats. L'abandon de l'activité agricole (pâturage en particulier) est une des principales menaces pour les habitats de pelouses qui ont ainsi tendance à se fermer.

Par ailleurs, les cultures attenantes aux habitats de pelouses et de prairies peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats et espèces inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore » : diminution des surfaces par grignotage des marges, et impact des amendements et phytosanitaires.

Le passage de la fauche au pâturage dans certaines prairies mésotrophes entraîne un appauvrissement floristique.

Enfin, de nouvelles infrastructures telles que les routes, autoroutes et Lignes à Grande Vitesse peuvent avoir un impact sur les habitats de pelouses et de prairies du fait de la destruction et de la fragmentation des habitats.

➤ **Populations de poissons et habitats liés aux cours d'eau**

Plusieurs ouvrages actuellement en place au niveau de l'Aujon entraînent une déconnexion longitudinale. De plus, des apports excessifs en nutriments (eaux usées, activités agricoles) altèrent la qualité de l'eau.

3- Priorités d'intervention par espèces et habitats

Tab. 18 : Hiérarchisation des priorités par espèces

Espèces		Valeur patrimoniale	Responsabilité du site pour l'espèce	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	★★★	★★★	ΔΔΔ	★★★★
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	★★★	★★	ΔΔΔ	★★★
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	★★★	★★	ΔΔΔ	★★★
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	★★★	★	ΔΔΔ	★★
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	★★★	★	ΔΔ	★★
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	★★★	?	?	?
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	★★★	?	?	?
Cuivré des Marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	★★★	★	?	★
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	★★	★	?	★

Valeur, responsabilité, priorité : ★★★ : très forte ; ★★ : forte ; ★ : moyenne ; ? : à préciser

Degré de vulnérabilité : ΔΔΔ : forte ; ΔΔ : moyenne ; Δ : faible ; ? : à préciser

Tab. 19 : Hiérarchisation des priorités par habitats

Habitats	Valeur patrimoniale	Responsabilité du site pour l'habitat	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	★★★	★★	ΔΔΔ	★★★
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	★★★	★★	ΔΔΔ	★★★
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	★★★	★	ΔΔΔ	★★★
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	★★	★	ΔΔ	★★
Plans d'eau eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	★★	★	Δ	★
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	★★	★	ΔΔ	★
Aulnaie-frênaie à hautes herbes	★★	★	Δ	★
Chênaie pédonculée mésohygrophile neutrophile	★	★	Δ	★
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	★	?	?	?

Valeur, responsabilité, priorité : ★★★ : très forte ;★★★ : forte ;★★ : moyenne ; ★ : faible ; ? : à préciser

Degré de vulnérabilité : ΔΔΔ : forte ; ΔΔ : moyenne ; Δ : faible ; ? : à préciser

4- Enjeux identifiés

Tab. 20 : Enjeux de conservation du site

Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Préservation de la colonie de mise-bas de Grands Murins d'Orges	Fort	Colonie de mise-bas de chauve-souris la plus importante de Champagne-Ardenne	Travaux de restauration de l'église en période de mise-bas, fermeture des accès au gîte, éclairage de l'église, traitement des charpentes	1
Préservation des ressources alimentaires des chauves-souris (Grand Murin en particulier)	Fort	Afin de maintenir les colonies de mise-bas, il est nécessaire de préserver les habitats de chasse (ressources alimentaires)	Retournement des prairies, traitements phytosanitaires, vermifuges du bétail	1
Maintien des connexions entre les gîtes et territoires de chasse	Moyen	Le site Natura 2000 présente des obstacles aux connexions entre milieux (autoroute, réseau ferroviaire, routes), mais également des éléments linéaires favorables à la faune (haies) qu'il est important de préserver.	Disparition des haies et des ripisylves, implantation de parc éolien, projet d'infrastructure routière	2
Maintien des habitats favorables aux autres taxons sensibles	Moyen	Des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présents sur le site (pelouses et peuplements piscicoles en particulier). Leur prise en compte est nécessaire.	Disparition des habitats de pelouses et des prairies, perturbation des cours d'eau (pollutions, ouvrages hydrauliques)	2

Tab. 21 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel

Enjeu de connaissance	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Amélioration des connaissances sur les territoires de chasse des chauves-souris	Fort	Nécessité de connaître l'intérêt du site pour les autres espèces de chauves-souris et de préciser les territoires de chasse du Grand Murin plus précisément.	Destruction de milieux par méconnaissance	1
Recherche (et préservation) des gîtes des espèces de chauves-souris anthropophiles (mise-bas, hibernation, transit/migration)	Moyen	La présence d'autres espèces de chauves-souris patrimoniales dans le site est fortement suspectée, puisque plusieurs sont connues dans les communes du site (ex : Petit Rhinolophe). L'identification des gîtes est nécessaire.	Destruction de colonies par méconnaissance : Travaux de restauration de bâtiments et de ponts, dérangements pendant la période de mise-bas ou d'hibernation	2
Recherche (et préservation) des gîtes des espèces de chauves-souris arboricoles (mise-bas, hibernation, transit/migration)	Moyen	La présence d'autres espèces de chauves-souris patrimoniales dans le site est fortement suspectée, puisque plusieurs sont connues dans les communes du site (ex : Barbastelle)	Destruction de colonies par méconnaissance : abattage d'arbres-gîtes	2
Amélioration des connaissances sur les autres taxons	Moyen	Nécessité de réaliser une recherche des espèces d'intérêt communautaire afin de définir, si nécessaire, des mesures de conservation.	Destruction de milieux et d'espèces par méconnaissance	2

Tab. 22 : Enjeux pédagogiques

Enjeux pédagogiques	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Informers la population et les acteurs locaux sur les possibilités de cohabitation avec les chauves-souris	Fort	La population a besoin de conseils pour la cohabitation avec les chauves-souris (problèmes de déjection, d'odeur, nécessité de réaliser des travaux)	Destruction de colonies par méconnaissance : Travaux de restauration dans les sites, dérangements pendant la période de mise-bas ou d'hibernation	1
Informers les acteurs du monde agricole sur la conservation des chauves-souris (et de la biodiversité)	Fort	Les liens avec le monde agricole doit permettre de mettre en place des mesures favorisant la biodiversité	Destruction des milieux de chasse par méconnaissance : retournement de prairies, etc.	1
Informers les acteurs du monde forestier sur la conservation des chauves-souris (et de la biodiversité)	Fort	Les liens et la formation des acteurs forestiers doit permettre de mettre en place des mesures favorisant la biodiversité	Destruction de colonies par méconnaissance : abattage d'arbres-gîtes	1

C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

Les objectifs et opérations de gestion se déclinent en 3 catégories :

- ✓ Les **objectifs à long terme** sont définis pour permettre d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site en question. Ils sont conçus sur la base du diagnostic et des enjeux décrits dans les sections précédentes. Ils ont vocation à rester dans les plans successifs.
- ✓ Les **objectifs du plan** ont un caractère opérationnel et prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.
- ✓ Les objectifs du plan sont déclinés en un certain nombre **d'opérations de gestion** définies d'après la nomenclature utilisée suivante :
 - ↪ **GH** : gestion des habitats ;
 - ↪ **SE** : suivis ;
 - ↪ **AC** : études, inventaires, pour l'amélioration des connaissances ;
 - ↪ **FA** : pédagogie, informations, animations, éditions ;
 - ↪ **AD** : gestion administrative.

I – LES OBJECTIFS A LONG TERME

Sur le site, 5 objectifs à long terme peuvent être déclinés :

1 – Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris

Depuis plusieurs années, les chauves-souris et leur protection sont étudiées en Europe. Une forte diminution des effectifs a été constatée dans les années 50-60. Les principales causes de disparition communes à toutes les espèces portent sur les gîtes (dérangements intempestifs, destruction des gîtes potentiels) et la nourriture (empoisonnement par ingestion d'insecticides, la diminution des proies, disparition des terrains de chasse).

Pour préserver les populations de chauves-souris présentes sur le site, il est nécessaire d'intervenir sur leurs espaces vitaux. Les mesures de gestion seront donc orientées vers le maintien de deux éléments indispensables que sont les gîtes de mise-bas (en particulier la colonie de Grand Murin d'Orges), ainsi que les territoires de chasse (milieu environnant).

Les actions relatives à la conservation et la restauration des habitats de chasse concernent la zone forestière et la zone agricole du site.

De plus, des suivis permettront d'évaluer l'état des populations.

2 – Assurer le maintien des habitats et autres taxons emblématiques du site

Des enjeux non liés aux espèces de chauves-souris ont été identifiés, en particulier au niveau des habitats de pelouses et des populations piscicoles. Afin de préserver ces taxons, une gestion particulière pourra être préconisée et mise en œuvre.

3 – Améliorer les connaissances sur le site

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux comprendre le fonctionnement des populations de chauves-souris dans le site et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

4 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable à la conservation des populations de chauves-souris sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

5 – Assurer la gestion administrative et financière

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à la vie d'un site permettant sa préservation ainsi que la mise en œuvre des opérations de gestion dans de bonnes conditions. Elle comprend notamment la planification de la gestion et du budget, le suivi de la réalisation des opérations, ainsi que l'évaluation des objectifs du DOCOB.

II – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

OBJ. 1.1.	Conserver et optimiser la qualité d'accueil des gîtes de mise-bas
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réfection dans les gîtes, pendant la période de mise-bas • Dérangement des chauves-souris pendant la période estivale • Fermeture des accès aux gîtes et éclairage direct des entrées aux gîtes
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris, Grand Murin en particulier
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, voire augmenter, les populations de Grands Murins à Orges et les populations de chauves-souris dans les autres colonies de mise-bas
<i>Indicateurs de résultats</i>	- Evolution des populations de chauves-souris en période de mise-bas

Moyens mis en oeuvre

Code

Intitulé

Opérations administratives, de gestion ou de suivi

AD 1 Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle

AD 2 Protéger les gîtes de mise-bas de manière réglementaire

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB

SE 1 Suivre les populations de chauves-souris en période estivale

OBJ. 1.2.	Conserver et restaurer les habitats de chasse des chauves-souris en milieu forestier
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques sylvicoles plus ou moins en cohérence avec la conservation des chauves-souris (Présence de plantation de résineux, peuplements forestiers jeunes, abattage d'arbres morts) • Evolution défavorable du milieu environnant par la diminution de milieux favorables aux chauves-souris
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris, en particulier les espèces forestières
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, du pourcentage d'habitats favorables aux chauves-souris
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des parcelles concernées par la signature de contrats Natura 2000 et de la charte Natura 2000 - Pourcentage de milieux favorables aux chauves-souris

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
-------------	-----------------

Opérations administratives, de gestion ou de suivi

GH1	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales
GH2	Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés
GH3	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB

SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels
SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons

OBJ. 1.3.	Conserver et restaurer les habitats de chasse des chauves-souris en milieu agricole
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques agricoles plus ou moins en cohérence avec la conservation des chauves-souris (cultures, absence de haies, utilisation importante de pesticides) • Evolution défavorable du milieu environnant par la diminution de milieux favorables aux chauves-souris (retournement de prairies et de pelouses)
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, du pourcentage d'habitats favorables aux chauves-souris
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des parcelles concernées par la mise en place de mesures agri-environnementales - Pourcentage de milieux favorables aux chauves-souris

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
-------------	-----------------

Opérations administratives, de gestion ou de suivi

GH4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires
GH5	Reconvertir les terres arables
GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive
GH9	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du plan

SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels
SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons

OBJ. 1.4.	Conserver et restaurer les connexions entre les espaces vitaux des chauves-souris
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux projets pouvant supprimer les connexions entre différents milieux de chasse et/ou gîtes : projets routiers, éoliens, remembrements, etc. • Existence de l'autoroute au sein du site Natura 2000, pouvant avoir un impact sur les populations de chauves-souris (mortalité par collision, zones de chasse adaptées)
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris (en particulier Grand Murin et Petit Rhinolophe)
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des projets d'infrastructures et préconisations par l'animateur du DOCOB • Evaluation de l'impact de l'autoroute sur les territoires de chasse du Grand Murin
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'infrastructures/de travaux suivis par l'animateur du DOCOB - Pourcentage de milieux favorables aux chauves-souris - Cartographie des zones de chasse du Grand Murin et du Petit Rhinolophe

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
Opérations administratives, de gestion ou de suivi	
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site
GH 4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du plan	
AC 3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)
AC 4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)
SE 2	Suivre l'évolution des milieux naturels

OBJ. 2.1.	Conserver et restaurer les habitats de pelouses dans un bon état de conservation
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer le maintien des habitats et autres taxons emblématiques du site
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en culture des pelouses • Abandon de l'activité agricole (pâturage en particulier), aboutissant à une fermeture des milieux de pelouses • Impact des amendements et phytosanitaires utilisés dans des cultures attenantes aux habitats de pelouses • Fragmentation des habitats (par exemple par implantation de nouvelles infrastructures telles que les routes)
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats de pelouses (et, indirectement, Damier de la Succise)
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, des habitats de pelouses de la Directive dans un bon état de conservation • Augmentation des populations de Damier de la Succise
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des milieux de pelouses ayant fait l'objet d'une réouverture ou d'un entretien - Surface (et cartographie) en fonction de l'état de conservation des habitats

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
Opérations administratives, de gestion ou de suivi	
GH6	Rouvrir les zones de pelouses envahies par la fruticée et la pinède
GH7	Entretien régulièrement les pelouses par fauche et/ou pâturage
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB	
SE 4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses

OBJ. 2.2.	Conserver et restaurer les habitats de prairies dans un bon état de conservation
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer le maintien des habitats et autres taxons emblématiques du site
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en culture des prairies • Impact des amendements et phytosanitaires utilisés dans des cultures attenantes aux habitats de prairies • Passage de la fauche au pâturage dans certaines prairies mésotrophes, entraînant un appauvrissement floristique • Fragmentation des habitats (par exemple par implantation de nouvelles infrastructures telles que les routes)
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats de prairies (et, indirectement, Cuivré des Marais)
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, des surfaces des habitats de prairies de la Directive dans un bon état de conservation • Maintien, voire augmentation, des populations de Cuivré des Marais
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des milieux de prairies ayant fait l'objet d'une gestion - Surface (et cartographie) en fonction de l'état de conservation des habitats

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
Opérations administratives, de gestion ou de suivi	
GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive
GH9	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB	
SE 5	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies

OBJ. 2.3.	Conserver et restaurer les habitats aquatiques dans un bon état de conservation
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer le maintien des habitats et autres taxons emblématiques du site
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports excessifs en nutriments (activités agricoles, eaux usées) altérant la qualité de l'eau • Présence d'ouvrages infranchissables pour les poissons au niveau de certains cours d'eau. • Disparition des ripisylves
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats aquatiques (et, indirectement, Agrion de Mercure, Chabot et Lamproie de Planer)
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, des surfaces des habitats aquatiques de la Directive dans un bon état de conservation • Maintien, voire augmentation, des populations d'Agrion de Mercure, Chabot et Lamproie de Planer
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des milieux de prairies ayant fait l'objet d'une gestion - Surface (et cartographie) en fonction de l'état de conservation des habitats

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
-------------	-----------------

Opérations administratives, de gestion ou de suivi

GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive
GH9	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible
GH10	Réhabiliter les cours d'eau

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB

SE 6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques
------	---

OBJ. 3.1.	Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris
<i>Objectif à long terme visé</i>	Améliorer les connaissances sur le site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	Manque de connaissance : <ul style="list-style-type: none"> • sur la fréquentation des espèces en période d'hibernation et de mise-bas au niveau des bâtiments, des ponts et des gîtes arboricoles • sur les territoires de chasse précis du Grand Murin dans le site • sur les territoires de chasse précis du Petit Rhinolophe dans le site (intérêt des connexions entre gîtes et terrains de chasse) • sur les liens entre les populations d'insectes (proies) et les chauves-souris
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris (Grand Murin et Petit Rhinolophe en particulier)
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances sur l'utilisation du site par les différentes espèces de chauves-souris tout au long de l'année • Connaissances sur les zones de chasse du Grand Murin et du Petit Rhinolophe
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites fréquentés par les chauves-souris durant les différentes périodes de l'année : dans le périmètre Natura 2000 et dans les communes du site. - Effectifs de chauves-souris en période estivale et en période hivernale - Surface minimale de chasse du Grand Murin autour de la colonie d'Orges - Cartographie des zones de chasse du Petit Rhinolophe

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AC 1	Améliorer les connaissances sur le site et les communes du site en période hivernale
AC 2	Rechercher les gîtes de mise-bas dans le site Natura 2000 et les communes du site
AC 3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)
AC 4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)
AC 5	Etudier la faisabilité de recherches approfondies sur le Grand Murin

OBJ. 3.2.	Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les autres taxons
<i>Objectif à long terme visé</i>	Améliorer les connaissances sur le site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	Manque de connaissance : <ul style="list-style-type: none"> • sur les espèces (hors chiroptères) de la Directive « Habitats-Faune-Flore » • sur l'état de conservation des habitats de la Directive
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces et habitats de la Directive Habitats-Faune-Flore
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des populations d'insectes et de poissons emblématiques du site • Connaissance de l'état de conservation des différents habitats
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des populations d'insectes et de poissons - Surface des habitats de pelouses, prairies, habitats forestiers et aquatiques en fonction de leur état de conservation

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AC 6	Inventorier et estimer les populations d'insectes de l'annexe II
AC 7	Suivre les populations des poissons de l'annexe II
SE 4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses
SE 5	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies
SE 6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques
SE 7	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats forestiers

OBJ. 4.1.	Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site
<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de préserver le site • Existence d'un public intéressé par la découverte des chauves-souris
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération de l'enjeu du site par la population locale, les acteurs locaux (en particulier au niveau agricole et forestier)
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de communication réalisées - Nombre d'entretiens (et type de relationnel) avec les acteurs locaux, agriculteurs et forestiers

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
FA 1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
FA 2	Améliorer la cohabitation entre les colonies de chauves-souris et les propriétaires
FA 3	Suivre la colonie de mise-bas d'Orges par un dispositif caméra
FA4	Editer un bulletin d'information
AD4	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier
AD5	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu agricole
AD6	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu aquatique

OBJ. 5.1.	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion administrative et financière
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> -
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les espèces de chauves-souris
<i>Résultats attendus</i>	Mettre en œuvre, organiser et se donner les moyens de réaliser les opérations prévues dans le DOCOB
<i>Indicateurs de résultats</i>	Degré de réalisation des opérations à intégrer dans un bilan d'activités annuel

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AD 7	Evaluer annuellement la gestion conduite
AD 8	Evaluer les objectifs du DOCOB

III – LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

1 – Animation générale du site

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document Régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice technique du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000 et poursuivre les efforts de concertation et de discussions techniques localement. Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter suivant le code des marchés publics ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET)

Les MAET sont définies chaque année dans un projet de territoire bâti en cohérence avec le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013). Une MAET correspond à une combinaison d'engagements unitaires rémunérés proposée sur un territoire, pour un type de couvert ou un type d'habitat. Elle comporte un seul cahier des charges synthétisant l'ensemble des obligations devant être respecté, sur une durée de cinq ans, sur la parcelle engagée.

Les personnes suivantes peuvent souscrire des engagements agroenvironnementaux :

- les personnes physiques exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime âgées de dix-huit ans au moins et n'ayant pas fait valoir un avantage de vieillesse agricole au 1er janvier de l'année de la demande ;
- les sociétés exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions fixées à l'article L. 341-2 du code rural et de la pêche maritime et qu'au moins un des associés exploitants réponde aux conditions des personnes physiques mentionnées ci-dessus ;
- les fondations, associations sans but lucratif et les établissements d'enseignement et de recherche agricoles lorsqu'ils exercent directement des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- les personnes morales de droit public qui mettent des terres à disposition d'exploitants.

Pour être éligibles, les personnes physiques ou morales assujetties aux redevances de l'agence de l'eau doivent justifier du paiement de ces redevances auprès de l'agence de l'eau au 15 mai de l'année de la demande d'engagement. Si cette condition n'est pas vérifiée au 15 mai, le demandeur bénéficie d'un délai de quatre mois pour régulariser sa situation.

Des critères d'éligibilité complémentaires adaptés à chaque mesure agroenvironnementale peuvent être prévus soit par arrêté préfectoral, soit dans les cahiers des charges, selon les conditions détaillées dans les chapitres correspondant à chaque dispositif.

Le dispositif MAET constitue le principal outil utilisé par les ayant-droits souhaitant s'engager dans une contractualisation mettant en œuvre, sur les surfaces agricoles, les préconisations de gestion d'un DOCOB.

Or, comme indiqué dans le diagnostic socio-économique, la nouvelle PAC devrait être effective à compter de 2015. Il n'est pas possible de connaître par anticipation quels nouveaux outils proposera cette prochaine PAC ni les modalités de leur mise en œuvre par les exploitants agricoles du territoire.

De ce fait, dans les actions du DOCOB du site 103 sont nommées « Mesures Agri-Environnementales » des préconisations générales en faveur des chauves-souris et des autres taxons du site.

3 – Contrat Natura 2000

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (déroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle nationale (circulaire du 27 avril 2012).

Pour ces contrats, les financements relèvent de :

- la mesure 227 du DRDR fixé par arrêté préfectoral (précise les modalités de mise en oeuvre) en ce qui concerne les mesures forestières ;
- la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

4 – Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptées à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classés par grand type de milieux. Cet outil ne devient réellement avantageux que pour les grandes surfaces.

Annexe 12. *Charte Natura 2000 du site 103*

Les contrats et la charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayants droit des parcelles non agricoles concernées.

IV – LES OPERATIONS

1 – Gestion des habitats (GH)

Action	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales							Priorité
GH1								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à diversifier les essences et la structure des peuplements forestiers du site Natura 2000, en favorisant les essences locales. Les chauves-souris ont besoin de cette diversité de paysage car selon la période de l'année et selon les espèces, celles-ci chassent différents types d'insectes présents dans cette mosaïque de milieux.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (724,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4.</p> <p>Pour la mise en oeuvre de l'action GH1, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 pourra être proposée. L'opération GH1 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F 22713 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (pour des travaux de diversification écologique des peuplements et l'accompagnement du retour du feuillu dans les peuplement résineux) - F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive 							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

Action GH2	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés dans le but de favoriser l'abondance et la diversité en insectes dans ces zones. Les arbres âgés sont utilisés également comme gîte pour les chauves-souris notamment par le Murin de Bechstein.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (724,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4. Pour la mise en oeuvre de l'action GH2, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 forestier pourra être proposée. L'opération GH2 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération : F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

Action GH3	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Murin de Bechstein et autres espèces forestières							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à maintenir sur pied des arbres morts ou dépérissants, dans le but de favoriser les cavités arboricoles pour les chiroptères. Les arbres sont en effet utilisés comme gîtes par les chauves-souris (anciennes cavités de pics, fissures, écorces décollées) en période de mise-bas et d'hibernation. De plus, le maintien au sol des arbres morts permet de favoriser l'abondance et la diversité en insectes dans ces zones.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (724,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4. Pour la mise en oeuvre de l'action GH4, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 forestier pourra être proposée. L'opération GH4 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération : F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

Action	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires							Priorité
								2
GH4								
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération concerne la zone agricole et consiste à maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires au sein des parcelles agricoles. Ces zones boisées ont un double intérêt pour les chauves-souris car elles sont utilisées comme territoire de chasse et comme axe de déplacement.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones agricoles du site Natura 2000 (2611,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5. L'entretien de haies pourra être intégré à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC. De plus, pour la mise en oeuvre de l'action GH5, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 pourra être proposée. L'opération GH5 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération : A32306P : Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés et de bosquets							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles et autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles et autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles et autres
Total (€)	En fonction des mesures contractées							0

Action								Priorité
	Reconvertir les terres arables							1
GH5								
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à inciter les exploitants agricoles et propriétaires de terrain à rétablir les prairies au niveau des cultures actuelles, au minimum sous la forme de bandes enherbées (en particulier le long des cours d'eau).							
<i>Surface d'intervention</i>	Cultures du site Natura 2000 (1973,56 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5. Cette mesure de gestion pourra être intégrée à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Mesure Agri-environnementale et/ou charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de MAE contractualisées / Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces correspondantes)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles ou autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE et/ou charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles ou autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE et/ou charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractualisées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles ou autres
Total (€)	En fonction des mesures contractualisées						0	

Action	Réouvrir les zones de pelouses envahies par la fruticée et la pinède							Priorité
	GH6							1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de pelouses de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6210 et 5130.							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération concerne l'ensemble des habitats de pelouses. Il s'agit de débroussailler manuellement ou mécaniquement les ligneux qui ont tendance à envahir ces milieux ouverts, et à exploiter les secteurs de pinèdes où la végétation herbacée est encore caractéristique des pelouses.							
<i>Surface d'intervention</i>	Pelouses du site Natura 2000 (16,92 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5. Cette mesure de gestion pourra être intégrée à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC.</p> <p>Cette opération de gestion ne devra se pratiquer qu'entre mi-août et début février, en dehors de la pleine période d'activité biologique de la faune, notamment pour les reptiles et les oiseaux.</p> <p>Cette opération de gestion peut potentiellement être intégrée à un contrat Natura 2000 (parcelles hors SAU) en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage - A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Mesure Agri-environnementale et/ou contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR ; Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de MAE contractualisées / Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces correspondantes)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles ou autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles ou autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles ou autres
Total (€)	En fonction des mesures contractées							0

Action GH7	Entretien régulièrement les pelouses par fauche et/ou pâturage							Priorité
								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de pelouses de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6210 et 5130.							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération concerne les pelouses. Il s'agit d'entretenir ces milieux par un pâturage ou une fauche, afin d'empêcher leur fermeture.							
<i>Surface d'intervention</i>	Pelouses du site Natura 2000 (16,92 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5. Cette mesure de gestion pourra être intégrée à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC. Cette opération de gestion peut potentiellement être intégrée à un contrat Natura 2000 (parcelles hors SAU) :							
	A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts							
	A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique							
	A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Mesure Agri-environnementale et/ou contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR ; Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de MAE contractualisées / Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces correspondantes)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles ou autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles ou autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractualisées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles ou autres
Total (€)	En fonction des mesures contractualisées						0	

Action GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive							Priorité 1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de prairies de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6410 et 6510 ; Les habitats aquatiques et zones humides de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 3150 et 6430.							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération concerne les prairies pâturées. Il s'agit d'entretenir ces prairies par un pâturage extensif, en limitant l'emploi des phytosanitaires.							
<i>Surface d'intervention</i>	Prairies pâturées du site Natura 2000 (551,22 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5.</p> <p>Cette mesure de gestion pourra être intégrée à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC.</p> <p>Cette opération de gestion peut potentiellement être intégrée à un contrat Natura 2000 (parcelles hors SAU) en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> -A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique -A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique. <p>Afin de ne pas appauvrir la richesse floristique des prairies, la fertilisation devra être la plus faible possible. L'emploi de phytosanitaires sera limité, en particulier au niveau des produits vétérinaires utilisés pour le bétail. Le Grand Murin est une espèce se nourrissant notamment de coléoptères, dont certains sont présents au niveau des déjections animales. Enfin, le chargement ne devra pas être trop élevé (< 1,6 UGB/ha).</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Mesure Agri-environnementale et/ou contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR ; Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de MAE contractualisées / Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces correspondantes)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles ou autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles ou autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractualisées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles ou autres
Total (€)	En fonction des mesures contractualisées						0	

Action	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible							Priorité
								1
GH9								
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de prairies de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6410 et 6510 ; Les habitats aquatiques et zones humides de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 3150 et 6430.							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération concerne les prairies mésophiles de fauche. Il s'agit d'une fauche annuelle permettant l'entretien des prairies.							
<i>Surface d'intervention</i>	Prairies de fauches du site Natura 2000 (73,32 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD5.</p> <p>Cette mesure de gestion pourra être intégrée à une mesure agri-environnementale, en fonction de la nouvelle PAC.</p> <p>Cette opération de gestion peut potentiellement être intégrée à un contrat Natura 2000 (parcelles hors SAU) : A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>Recommandations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est recommandé d'effectuer la fauche du centre vers l'extérieur pour préserver la faune. - Afin de ne pas appauvrir la richesse floristique des prairies, la fertilisation devra être le plus faible possible. - La fauche devra prendre en compte les exigences des espèces présentes tout en permettant une valorisation fourragère de l'herbe par un agriculteur : l'idéal en terme écologique étant une fauche après la mi-juin. - Un pâturage de regain pourra être envisagé. 							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Mesure Agri-environnementale et/ou contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR ; Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de MAE contractualisées / Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces correspondantes)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants agricoles ou autres							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD5							Exploitants agricoles ou autres
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
MAE, contrat Natura 2000 et/ou charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants agricoles ou autres
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

Action	Réhabiliter les cours d'eau							Priorité
								3
GH10								
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Chabot et Lamproie de Planer							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération doit permettre la mise en place d'opération de réhabilitation de cours d'eau dans le site Natura 2000 : reconstitution de ripisylves, reméandrage, effacements d'ouvrages...							
<i>Surface d'intervention</i>	Cours d'eau du site							
<i>Organisation générale</i>	L'incitation des propriétaires pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD6. Cette mesure de gestion pourra être intégrée à un contrat Natura 2000 : - A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - A23215P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques - etc.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 et/ou autre dispositif hors Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH ou autres financements (hors Natura 2000)							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de mesures de réhabilitation mises en œuvre							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contrat Natura 2000 ou autre dispositif	Incitation/Suivi de la mise en œuvre dans le cadre de l'opération AD6							Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contrat Natura 2000 ou autre dispositif	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

2 – Suivis (SE)

Un cahier des charges pour la réalisation de suivis scientifiques à l'échelle régionale est actuellement en cours d'élaboration. Les actions de suivis et d'amélioration des connaissances présentées dans le document d'objectifs le sont à titre indicatif afin de formaliser le besoin et ne feront pas nécessairement partie de l'animation à proprement parler. La réalisation éventuelle de ces opérations sera soumise à arbitrage financier des services de l'état.

Action	Suivre les populations de chauves-souris en période estivale							Priorité
SE1								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • un comptage annuel de la colonie de mise-bas de Grands Murins d'Orges (Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation du Grand Murin) • un comptage des colonies connues de Petit Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées (dans les communes du site) tous les 2 ans. 							
<i>Surface d'intervention</i>	Gîtes de mise-bas							
<i>Organisation générale</i>	Après prise de contact avec les propriétaires afin de définir une date d'inventaire, réalisation d'un comptage à vue par an pour la colonie de mise-bas de Grand Murin d'Orges et organisation d'un comptage tous les 2 ans pour les autres colonies de mise-bas. Les comptages auront lieu chaque année début juillet. Seul l'effectif des adultes sera pris en compte, pour comparaison d'année en année. Cette action doit permettre l'évaluation de l'état des populations de Grands Murins dans le site Natura 2000. De ce fait, elle sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013).							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Effectifs recensés par année, évolution entre état initial (année n) et année n+5							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage de la colonie de Grand Murin d'Orges	1	1	1	1	1	1	6	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Comptage des autres colonies de mise-bas		1		1		1	3	
Total (j.)	1	2	1	2	1	2	9	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage de la colonie de Grand Murin d'Orges	490	490	490	490	490	490	2 940	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Comptage des autres colonies de mise-bas	0	490	0	490	0	490	1 470	
Total (€)	490	980	490	980	490	980	4 410	

Action SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre l'évolution du milieu environnant qui est utilisé par les chauves-souris en période de transit et d'estivage comme terrain de chasse. Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation des territoires de chasse pour les chauves-souris.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Le suivi de l'évolution du milieu environnant se fera à l'aide de photos aériennes et de vérifications sur le terrain. Les milieux favorables, peu favorables et non favorables aux chauves-souris devront être cartographiés et leur surfaces mesurées. Les parts respectives de chaque type de milieu seront comparées avec l'état initial réalisé lors de la rédaction du DOCOB. Une attention particulière sera portée sur le linéaire de haies.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie des milieux naturels et pourcentage de milieux favorables aux chauves-							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Cartographie du milieu environnant						5	5	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	0	0	0	0	5	5	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Cartographie du milieu environnant	0	0	0	0	0	2 450	2 450	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	0	0	0	0	0	2 450	2 450	

Action SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre l'utilisation des milieux naturels du site en quantifiant l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons. Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation des territoires de chasse pour les chauves-souris. Ce suivi permettra aussi de compléter la liste des espèces de chauves-souris du site Natura 2000.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Le suivi de l'activité se fera au détecteur ultrasons, deux fois en 6 ans, pour comparaison (année n et année n+5). Des points d'écoute seront définis dans les différents milieux naturels du site. Pour chaque point d'écoute, le nombre de contacts sera comptabilisé par groupe d'espèces (mode hétérodyne). L'identification des espèces (mode expansion de temps) sera également réalisé, afin de lister les espèces chassant dans le site Natura 2000.</p> <p>Le suivi sera réalisé sur toute la période d'activité des chauves-souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transit printanier et gestation (avril/mai) - Mise bas et élevage des jeunes (juin/juillet), - Accouplement, émancipation des jeunes et transit (août/septembre). <p>Les prospections de terrain sont réalisées en respectant les conditions suivantes : Température supérieure à 10°C, vent nul ou faible, absence de pluie, pas de pleine lune, prospections entre 0.5 et 2.5 heures après le coucher du soleil.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'espèces recensées et pourcentage d'activité par groupes d'espèces par milieux naturels, évolution entre état initial (année n) et année n+5							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Suivi au détecteur	12					12	24	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des sons et des résultats, rédaction d'un bilan	3					3	6	
Total (j.)	15	0	0	0	0	15	30	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Suivi au détecteur	5 880	0	0	0	0	5 880	11 760	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des sons et des résultats, rédaction d'un bilan	1 470	0	0	0	0	1 470	2 940	
Total (€)	7 350	0	0	0	0	7 350	14 700	

Action	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses							Priorité
	SE4							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de pelouses de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6210 et 5130.							
<i>Description de l'action</i>	Réaliser périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. A partir d'indicateurs et de critères d'évaluation, une cartographie sera réalisée.							
<i>Surface d'intervention</i>	Pelouses du site Natura 2000 (16,92 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation seront donc adaptés en fonction de ce cahier des charges.</p> <p>Un état initial sera réalisé (année n), ainsi qu'une comparaison (année n+5). Chaque nouvel habitat faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du DOCOB sera intégré à cette évaluation pendant la mise en oeuvre du DOCOB.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie et surface des habitats de pelouses de la Directive en fonction de leur état de conservation							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (j.)							0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (€)							0	

Action	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies							Priorité
	SE5							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats de prairies de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 6410 et 6510.							
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. A partir d'indicateurs et de critères d'évaluation, une cartographie sera réalisée.							
<i>Surface d'intervention</i>	Prairies du site Natura 2000 (624,54 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation seront donc adaptés en fonction de ce cahier des charges.</p> <p>Un état initial sera réalisé (année n), ainsi qu'une comparaison (année n+5). Chaque nouvel habitat faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du DOCOB sera intégré à cette évaluation pendant la mise en oeuvre du DOCOB.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie et surface des habitats de prairies de la Directive en fonction de leur état de conservation							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (j.)							0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (€)							0	

Action SE6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats aquatiques et zones humides de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 3150 et 6430.							
<i>Description de l'action</i>	Réaliser périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. A partir d'indicateurs et de critères d'évaluation, une cartographie sera réalisée.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones humides et habitats aquatiques du site Natura 2000							
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation seront donc adaptés en fonction de ce cahier des charges.</p> <p>Un état initial sera réalisé (année n), ainsi qu'une comparaison (année n+5). Chaque nouvel habitat faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du DOCOB sera intégré à cette évaluation pendant la mise en oeuvre du DOCOB.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie et surface des habitats aquatiques et zones humides de la Directive en fonction de leur état de conservation							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (j.)							0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (€)							0	

Action	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats forestiers							Priorité
	SE7							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Les habitats forestiers de l'annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore" connus dans le site, codes Natura 2000 : 9130, 9160, 91E0.							
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. A partir d'indicateurs et de critères d'évaluation, une cartographie sera réalisée.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (724,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation seront donc adaptés en fonction de ce cahier des charges.</p> <p>Un état initial sera réalisé (année n), ainsi qu'une comparaison (année n+5). Chaque nouvel habitat faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du DOCOB sera intégré à cette évaluation pendant la mise en oeuvre du DOCOB.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie et surface des habitats forestiers de la Directive en fonction de leur état de conservation							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (j.)							0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires de terrain	Dépendant des surfaces en gestion						0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et cartographie							0	
Total (€)							0	

3 – Etudes, inventaires pour l'amélioration des connaissances (AC)

Action AC1	Améliorer les connaissances sur le site et les communes du site en période hivernale							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser des prospections en période hivernale, afin de connaître les potentialités du site (et des communes du site) à cette période de l'année.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 et communes du site (19217 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Des recherches seront organisées afin de repérer des gîtes utilisés par les chauves-souris en période d'hibernation. Ces recherches seront réalisées d'après les données bibliographiques, les cartes IGN, les contacts avec la population locale, les acteurs locaux et les spéléologues. Période de prospection : en journée, en janvier-février.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de sites d'hibernation découverts/Nombre de sites prospectés							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Recherches et prospections de terrain			3				3	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	0	3	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Recherches et prospections de terrain	0	0	1 470	0	0	0	1 470	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	0	0	1 470	0	0	0	1 470	

Action AC2	Rechercher les gîtes de mise-bas dans le site Natura 2000 et les communes du site							Priorité
								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à compléter les données connues actuellement dans le site Natura 2000 en réalisant des prospections en période estivale, afin de connaître les autres colonies de mise-bas existants dans le site et les communes du site.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 et communes du site (19217 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Des recherches seront organisées afin de repérer des gîtes utilisés par les chauves-souris en période de mise-bas. Ces recherches seront réalisées dans les bâtiments communaux, les ponts et, dans la mesure du possible, dans les bâtiments privés (après contact avec la population locale). Période de réalisation des inventaires : en journée, en juin-juillet.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de sites de mise-bas découverts/Nombre de sites prospectés							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contacts avec les communes et la population et prospections		3					3	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	3	0	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contacts avec les communes et la population et prospections	0	1 470	0	0	0	0	1 470	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	0	1 470	0	0	0	0	1 470	

Action	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)							Priorité
AC3								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre les déplacements de femelles allaitantes de Grand Murin de la colonie d'Orges, grâce à la méthode du radiopistage.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 et zones alentour							
<i>Organisation générale</i>	Les territoires de chasse des Grands Murins seront précisément définis grâce à deux sessions de radiopistage : 1 session en juillet 2015 et 1 session en juillet 2016. Jusqu'à 6 femelles allaitantes seront équipées d'un émetteur par session. Leurs déplacements durant la nuit seront suivis durant 7 nuits consécutives par un minimum de 3 équipes munies d'antennes et de récepteurs.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie des milieux de chasse identifiés							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Préparation de l'étude	5	Forfait					5	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session 1 de radiopistage							0	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session 2 de radiopistage							0	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Exploitation des résultats, rapport d'étude et réunion de restitution				Forfait				0
Total (j.)	5	Forfait	Forfait	0	0	0	5	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Préparation de l'étude	2 450	0	0	0	0	0	2 450	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session 1 de radiopistage	0	13 000	0	0	0	0	13 000	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session 2 de radiopistage	0	0	20 000	0	0	0	20 000	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Exploitation des résultats, rapport d'étude et réunion de restitution	0	0		0	0	0	0	0
Total (€)	2 450	13 000	20 000	0	0	0	35 450	

Action AC4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)							Priorité
								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Petit Rhinolophe							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre les déplacements de femelles allaitantes de Petit Rhinolophe située dans une des communes du site, grâce à la méthode du radiopistage.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 et zones alentour							
<i>Organisation générale</i>	Les territoires de chasse des Petits Rhinolophes seront précisément définis grâce à une session de radiopistage en juillet 2017. Jusqu'à 6 femelles allaitantes seront équipées d'un émetteur par session. Leurs déplacements durant la nuit seront suivis durant 7 nuits consécutives par un minimum de 3 équipes munies d'antennes et de récepteurs.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie des milieux de chasse identifiés							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Préparation de l'étude			5				5	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session de radiopistage							0	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Exploitation des résultats, rapport d'étude et réunion de restitution				Forfait			0	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Total (j.)	0	0	5	Forfait	0	0	5	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Préparation de l'étude	0	0	2 450	0	0	0	2 450	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Session de radiopistage	0	0			0	0	20 000	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Exploitation des résultats, rapport d'étude et réunion de restitution	0	0	0	20 000	0	0	0	Association de protection de la nature (APN) et bénévoles
Total (€)	0	0	2 450	20 000	0	0	22 450	

Action AC5	Etudier la faisabilité de recherches approfondies sur le Grand Murin							Priorité 2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à étudier la faisabilité de recherches approfondies sur le régime alimentaire du Grand Murin et sur la répartition de ses proies.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'action AC3 doit permettre de connaître les zones de chasse du Grand Murin à l'intérieur et à l'extérieur du site Natura 2000. En fonction de ces résultats (en particulier si d'importantes zones de chasse sont découvertes dans le périmètre Natura 2000), il peut être envisageable de chiffrer une étude pour faire réaliser des recherches sur : - le régime alimentaire de la colonie de Grands Murins d'Orges (analyse du guano) - la répartition des proies du Grand Murin dans le site Natura 2000							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Proposition d'étude chiffrée							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Etude de faisabilité			3				3	Animateur du site Natura 2000
Recherches sur le régime alimentaire et proies				En fonction de l'étude de faisabilité				Spécialiste du guano de chauves-souris, spécialiste des insectes
Total (j.)	0	0	3	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Etude de faisabilité	0	0	1 470	0	0	0	1 470	Animateur du site Natura 2000
Recherches sur le régime alimentaire et proies				sur devis				Spécialiste du guano de chauves-souris, spécialiste des insectes
Total (€)	0	0	1 470	0	0	0	Min 1470	

Action AC6	Inventorier et estimer les populations d'insectes de l'annexe II							Priorité
								3
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Cuivré des Marais, Damier de la Succise, Agrion de Mercure							
<i>Description de l'action</i>	Ces inventaires concernent les insectes inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », en l'occurrence le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure présents sur le site, ainsi que le Damier de la Succise (potentiellement présent). Il s'agit d'approfondir les prospections déjà réalisées et d'estimer les populations de ces espèces sur le site Natura 2000.							
<i>Surface d'intervention</i>	Pelouses (16,92 ha), prairies (624,54 ha) et zones humides							
<i>Organisation générale</i>	<p>Les prospections devront être réalisées les journées chaudes et ensoleillées, avec un vent faible. Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation seront donc adaptés en fonction de ce cahier des charges.</p> <p>Les prairies seront parcourues durant la première quinzaine de juin (avant la fauche) afin de rechercher le Cuivré des marais.</p> <p>L'Agrion de Mercure sera recherché au cours du mois de juin au niveau des petits ruisseaux ensoleillés et des zones de sources.</p> <p>Le Damier de la Succise sera recherché au niveau des pelouses au mois de juin.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Effectifs recensés par espèces							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires		5					5	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et rédaction d'un bilan		2					2	
Total (j.)	0	7	0	0	0	0	7	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Inventaires	0	2 450	0	0	0	0	2 450	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des données et rédaction d'un bilan	0	980	0	0	0	0	980	
Total (€)	0	3 430	0	0	0	0	3 430	

Action AC7	Suivre les populations de poissons de l'annexe II							Priorité
								3
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Chabot et Lamproie de Planer							
<i>Description de l'action</i>	Il s'agit de connaître les potentiels inventaires supplémentaires dans le site et de réaliser une nouvelle estimation des populations de ces espèces sur le site Natura 2000.							
<i>Surface d'intervention</i>	Cours d'eau du site							
<i>Organisation générale</i>	Echanges entre l'animateur du site et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin de connaître l'évolution des populations de poissons dans le site. Rédaction d'un bilan des données (si celles-ci existent). Cette action sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013). Si cela s'avère nécessaire (absence de données récentes), l'animateur du site étudiera les possibilités financières pour faire réaliser une pêche électrique.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Densité de populations de poissons							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contacts			2				2	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Analyse des données et rédaction d'un bilan			1				1	
Total (j.)	0	0	3	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contacts	0	0	980	0	0	0	980	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Analyse des données et rédaction d'un bilan	0	0	490	0	0	0	490	
Total (€)	0	0	1 470	0	0	0	1 470	

4 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA)

Action	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale							Priorité
								1
FA1								
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser des actions de communication (au minimum une fois par an) auprès de la population et les acteurs locaux pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie/écologie des chauves-souris et les autres taxons du site.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Ces actions pourront prendre des formes différentes : conférence suivie d'une sortie terrain pour la population, animation pour les scolaires, article de presse, articles dans les bulletins communaux, réunion d'information pour les communes du site, etc.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'actions de communication réalisées/Nombre de participants							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Actions de sensibilisation	2	2	2	2	2	2	12	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	12	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Actions de sensibilisation	980	980	980	980	980	980	5 880	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	980	980	980	980	980	980	5 880	

Action FA2	Améliorer la cohabitation entre les colonies de chauves-souris et les propriétaires							Priorité
								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à accompagner les propriétaires de gîtes à chauves-souris, afin de permettre une bonne cohabitation							
<i>Surface d'intervention</i>	Colonies du site Natura 2000 et des communes du site							
<i>Organisation générale</i>	<p>Les propriétaires privés ou les communes qui possèdent une propriété où est présente une colonie de chauves-souris, pourront obtenir des conseils de cohabitation, ainsi que des conseils pour la protection de la biodiversité en général (zones de hautes herbes dans les jardins, etc.). Par ailleurs, des aménagements pourront être réalisés, afin que la colonie soit conservée dans de bonnes conditions, en fonction du contexte.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la colonie de mise-bas d'Orges, avec la mise en place d'un plancher (la colonie étant située au dessus de la voûte), de nouvelles bâches et d'une porte aménagée (Travaux à réaliser entre septembre et mars). La possibilité de réaliser ces travaux via un contrat Natura 2000 sera étudiée (A32323P - "Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site"). D'autres financements pourront être recherchés si nécessaire.</p> <p>Chaque année, le ramassage du guano sera organisé sous la colonie d'Orges, en septembre-octobre ou mars-avril.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation ; Contrat Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR ; Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH ; autres financements à rechercher si nécessaire							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de personnes conseillées/Nombre d'aménagements réalisés							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du DOCOB, Association de Protection de la Nature, Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Veille - Conseils aux propriétaires	3	3	3	3	3	3	18	Animateur du DOCOB, Association de Protection de la Nature, Bureau d'études...
Achat de petit matériel pour des aménagements							0	Animateur du DOCOB, Association de Protection de la Nature, Bureau d'études...
Aménagement des combles de l'église d'Orges (estimation)	3							Intervention d'une entreprise et suivi par l'animateur du DOCOB
Ramassage du guano à Orges	2	2	2	2	2	2	12	Animateur du DOCOB, Association de Protection de la Nature, Bureau d'études...
Total (j.)	8	5	5	5	5	5	30	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Veille - Conseils aux propriétaires	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	8 820	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Achat de petit matériel pour des aménagements	0	500	0	500	0	500	1 500	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Aménagement des combles de l'église d'Orges (estimation)	1470 € et sur devis						1 470	Entreprise
Ramassage du guano à Orges	980	980	980	980	980	980	5 880	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	3 920	2 950	2 450	2 950	2 450	2 950	Min 17670 €	

Action	Suivre la colonie de mise-bas d'Orges par un dispositif caméra							Priorité
	FA3							3
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à filmer les Grands Murins dans l'église d'Orges afin de connaître le comportement des femelles, suivre l'évolution de la colonie au cours de la saison de mise-bas et se servir du dispositif caméra comme un moyen de sensibilisation du grand public et des scolaires en Champagne-Ardenne.							
<i>Surface d'intervention</i>	Eglise d'Orges							
<i>Organisation générale</i>	Un dispositif caméra sera mis en place dans les combles de l'église d'Orges, au mois d'avril, au début de l'installation de la colonie. Les premières mise-bas seront suivies. Le visionnage sera possible pour le grand public par exemple via séquences sélectionnées disponibles sur Internet.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de personnes sensibilisées via le système caméra							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Organisation, achat, mise en place du matériel	3						3	Animateur du site Natura 2000
Achat du dispositif caméra							0	
Suivi de la colonie	2	2	2	2	2	2	12	
Total (j.)	5	2	2	2	2	2	15	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Organisation, achat, mise en place du matériel	1 470	0	0	0	0	0	1 470	Animateur du site Natura 2000
Achat du dispositif caméra	sur devis	0	0	0	0	0	0	
Suivi de la colonie	980	980	980	980	980	980	5 880	
Total (€)	Min. 2450	980	980	980	980	980	Min. 7350	

Action								Priorité
FA4	Editer un bulletin d'information							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à diffuser, tous les 2 ans, via un bulletin, des informations sur les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000. Il s'agit de la continuité du bulletin édité lors de la phase d'élaboration du DOCOB. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Ce bulletin d'information sera édité par l'opérateur local du site Natura 2000. Il sera diffusé en plusieurs exemplaires aux 9 communes du site, aux exploitants agricoles, aux propriétaires forestiers, aux acteurs locaux et membres du COPIL. Il sera distribué tous les 2 ans et fera la synthèse des actions réalisées et à venir. Au début de la mise en oeuvre du DOCOB, un infosite "numéro spécial" sera réalisé afin de lister des conseils de cohabitation et des conseils pour la réalisation de travaux (notamment dans les bâtiments) tout en prenant en compte les chauves-souris. Ce numéro spécial sera en lien avec l'action FA2 du DOCOB.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'infosites distribués							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction, mise en page et diffusion du bulletin d'information		3		3		3	9	Animateur du site Natura 2000
Reproduction du bulletin (400 exemplaires)							0	Imprimeur
Total (j.)	0	3	0	3	0	3	9	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction, mise en page et diffusion du bulletin d'information	0	1 470	0	1 470	0	1 470	4 410	Animateur du site Natura 2000
Reproduction du bulletin (400 exemplaires)		250		250		250	750	Imprimeur
Total (€)	0	1 720	0	1 720	0	1 720	5 160	

5 – Gestion administrative (AD)

Action AD1	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle							Priorité
								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin et autres espèces de chauves-souris de l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore"							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à prendre contact avec les propriétaires et à leur proposer la signature d'une convention ou d'un bail de location en faveur de la protection des gîtes de mise-bas. L'objectif est d'éviter tout aménagement ou travaux pouvant nuire aux chauves-souris et de pouvoir réaliser le suivi scientifique.							
<i>Surface d'intervention</i>	Gîte de mise-bas dont la protection est prioritaire : église d'Orges (colonie de Grand Murin) et autres gîtes de mise-bas découverts							
<i>Organisation générale</i>	Prise de contact avec les propriétaires de gîtes de mise-bas, rédaction d'une proposition de convention ou bail, échanges avec les propriétaires, signature de la convention ou du bail. La convention ou le bail devra contenir au minimum les éléments suivants : - Pour tout aménagement réalisé par le propriétaire dans le site, le gestionnaire du site sera consulté. - Le propriétaire autorise le gestionnaire du site à réaliser ou à faire réaliser toute opération nécessaire à la protection des chauves-souris. - Le propriétaire autorise le suivi scientifique du site.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de convention ou bail signé(s)							
<i>Pilote de l'action</i>	Structure gestionnaire d'espaces naturels							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours							Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (j.)	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours						0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €						0	Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (€)	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €						0	

Action AD2	Protéger les gîtes de mise-bas de manière réglementaire							Priorité
								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à proposer aux propriétaires et aux services de l'Etat une protection forte pour le ou les colonies de mise-bas les plus importantes du site.							
<i>Surface d'intervention</i>	Eglise d'Orges (Gîte de mise-bas dont la protection est prioritaire), colonies de Petit Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées							
<i>Organisation générale</i>	Prise de contact avec le(s) propriétaire(s) et les services de l'Etat, choix d'un dispositif de protection (ex : Arrêté municipal ou Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), montage et suivi du dossier de protection, échanges avec les services de l'Etat.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Arrêté municipal ou APPB signé par le Préfet ou autre dispositif de protection							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact avec propriétaire et services de l'Etat							0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Dossier de mise en protection	Forfait par gîte de mise-bas : 5 jours						0	
Suivi du dossier							0	
Total (j.)	Forfait par gîte de mise-bas : 5 jours						0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact avec propriétaire et services de l'Etat							0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Dossier de mise en protection	Forfait par gîte de mise-bas : 2450						0	
Suivi du dossier							0	
Total (€)	Forfait par gîte de mise-bas : 2450 €						0	

Action	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site							Priorité
AD3								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris, habitats et espèces de la Directive							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste, pour l'animateur du DOCOB, à assurer une surveillance des projets d'aménagement pouvant avoir un impact sur les espèces et habitats du site Natura 2000. En particulier, l'animateur du site veillera à informer la population et les acteurs locaux sur le régime d'évaluation des incidences.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'animateur du DOCOB devra veiller à recenser les projets amenant à des changements dans le site Natura 2000 et pouvant potentiellement nuire aux espèces et habitats du site Natura 2000 et amener à des changements dans le site Natura 2000: - Projets d'infrastructures routières, projets éoliens, - Remembrements - Plans locaux d'urbanisme - Projets soumis à évaluation des incidences (arrachage de haies, etc.) - Travaux de restauration des bâtiments publics et ponts							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Liste des projets recensés par l'animateur du site							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance des projets et communication sur l'évaluation des incidences	2	2	2	2	2	2	12	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	12	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance des projets et communication sur l'évaluation des incidences	980	980	980	980	980	980	5 880	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	980	980	980	980	980	980	5 880	

Action	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier							Priorité
AD4								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières et habitats forestiers							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à inciter les exploitants et propriétaires forestiers à la mise en place de mesures favorables aux chauves-souris. Les acteurs du monde forestier pourront être réunis pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie/écologie des chauves-souris, présenter des mesures de protection.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (724,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Ces actions pourront prendre des formes différentes : rencontres individuelles, conférence suivie d'une sortie terrain, formation à la reconnaissance d'arbres-gîtes à chauves-souris, réunion d'information, etc. Ce temps de concertation doit permettre la mise en place des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GH1 : Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales - GH2 : Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés - GH3 : Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants 							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu des rencontres avec les exploitants forestiers							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde forestier	2	2	2	2	2	2	12	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	12	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde forestier	980	980	980	980	980	980	5 880	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	980	980	980	980	980	980	5 880	

Action	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu agricole							Priorité
AD5								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris, habitats de la Directive, Cuivré des Marais et Damier de la Succise							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à inciter les exploitants agricoles à la mise en place de mesures favorables à la biodiversité. Les acteurs du monde agricole pourront être réunis pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir biologie/écologie des chauves-souris, présenter des mesures de protection, ainsi que les autres les espèces et habitats du site.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones agricoles du site Natura 2000 (2611,47 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Ces actions pourront prendre des formes différentes : rencontres individuelles, conférence suivie d'une sortie terrain, réunion d'information, etc. Ce temps de concertation doit permettre la mise en place des actions du DOCOB : GH4 à GH9.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu des rencontres avec les exploitants agricoles							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000 et Chambre d'Agriculture							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde agricole	5	5	5	5	5	5	30	Animateur du site Natura 2000 et Chambre d'Agriculture
Total (j.)	5	5	5	5	5	5	30	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde agricole	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	14 700	Animateur du site Natura 2000 et Chambre d'Agriculture
Total (€)	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	14 700	

Action	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu aquatique							Priorité
AD6								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Habitats aquatiques, Agrion de Mercure, Chabot et Lamproie de Planer							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à inciter les exploitants agricoles à la mise en place de mesures favorables aux habitats aquatiques. Les acteurs du monde agricole pourront être réunis pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les espèces et habitats du site et présenter des mesures de protection.							
<i>Surface d'intervention</i>	Prairies (624,54 ha), cours d'eau du site Natura 2000							
<i>Organisation générale</i>	Ces actions pourront prendre des formes différentes : rencontres individuelles, conférence suivie d'une sortie terrain, réunion d'information, etc. Ce temps de concertation doit permettre la mise en place des actions du DOCOB : - GH8 : Gérer les prairies pâturées de manière extensive - GH9 : Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible - GH10 : Réhabiliter les cours d'eau Les 2 actions GH8 et GH9 sont liées à la fois au milieu agricole et au milieu aquatique.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu des rencontres avec les exploitants agricoles							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation en faveur des habitats aquatiques	2	2	2	2	2	2	12	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	12	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation en faveur des habitats aquatiques	980	980	980	980	980	980	5 880	Animateur du site Natura 2000 et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Total (€)	980	980	980	980	980	980	5 880	

Action	Evaluer annuellement la gestion conduite							Priorité
AD7								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à rédiger un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du COPIL et aux services de l'Etat.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Dans le compte-rendu annuel seront mis en avant : les résultats des suivis écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées), la description des opérations menées (ex : date et lieux des opérations de communication, etc.), l'état d'avancement des opérations, les coûts de gestion et de suivi du site. Par ailleurs, la base de données SUDOCO sera complétée chaque année. De plus, un compte-rendu triennal synthétisera les actions réalisées tous les 3 ans.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu annuel d'animation, compte rendu triennal d'animation							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction d'un compte-rendu annuel	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	15	Animateur du site Natura 2000
Rédaction d'un compte-rendu triennal			1			1	2	
Saisie des données sous SUDOCO	1	1	1	1	1	1	6	
Total (j.)	3,5	3,5	4,5	3,5	3,5	4,5	23	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction d'un compte-rendu annuel	1 225	1 225	1 225	1 225	1 225	1 225	7 350	Animateur du site Natura 2000
Rédaction d'un compte-rendu triennal	0	0	490	0	0	490		
Saisie des données sous SUDOCO		500		500		500	1 500	
Total (€)	1 225	1 725	1 715	1 725	1 225	2 215	8 850	

Action								Priorité
AD8	Evaluer les objectifs du DOCOB							1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à rédiger un compte-rendu des actions engagées au cours des 6 années du DOCOB, avec une évaluation des objectifs du DOCOB, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du COFIL et aux services de l'Etat.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (3734 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Le compte-rendu fera apparaître : l'actualisation des connaissances sur le site, l'évaluation de chaque objectif et opération de gestion (pertinence, coûts...), les propositions pour la gestion à conduire à venir.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Rapport d'évaluation du DOCOB							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Evaluation de objectifs						6	6	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	0	0	0	0	0	6	6	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Evaluation de objectifs	0	0	0	0	0	2 940	2 940	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	0	0	0	0	0	2 940	2 940	

V – ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Code priorité	
Objectif I : Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris	1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des gîtes	AD1	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	1	
		AD2	Protéger les gîtes de mise-bas de manière réglementaire	1	
		SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période estivale	1	
	1.2. Conserver et restaurer les habitats de chasse en milieu forestier	GH1	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales		2
			Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés		2
			Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants		2
		AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site		1
		SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels		1
		SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons		2
	1.3. Conserver et restaurer les habitats de chasse en milieu agricole	GH4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires		2
			Reconvertir les terres arables		1
		GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive		1
			Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible		1
		AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site		1
		SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels		1
		SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons		2
	1.4. Conserver et restaurer les connexions entre gîtes et habitats de chasse	AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site		1
		GH4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires		2
		AC3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)		1
AC4		Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)		2	
SE2		Suivre l'évolution des milieux naturels		1	
Objectif II : Assurer le maintien des autres taxons emblématiques du site	2.1. Conserver et restaurer les habitats de pelouses dans un bon état de conservation	GH6	Réouvrir les zones de pelouses envahies par la fruticée et la pinède	1	
		GH7	Entretien régulièrement des pelouses par fauche et/ou pâturage	1	
		AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site	1	
	2.2. Conserver et restaurer les habitats de prairies dans un bon état de conservation	SE4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses		2
		GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive		1
			Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible		1
		AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site		1
			Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies		2
	2.3. Conserver et restaurer les habitats aquatiques	GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive		1
			Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible		1
		GH10	Réhabiliter les cours d'eau		3
		SE6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques		2

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Code priorité
Objectif III : Améliorer les connaissances sur le site	3.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	AC1	Améliorer les connaissances sur le site et les communes du site en période hivernale	②
		AC2	Rechercher les gîtes de mise-bas dans le site Natura 2000 et les communes du site	①
		AC3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)	①
		AC4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)	②
		AC5	Etudier la faisabilité de recherches approfondies sur le Grand Murin	②
	3.2. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les autres taxons	AC6	Inventorier et estimer les populations d'insectes de l'annexe II	③
		AC7	Suivre les populations de poissons de l'annexe II	③
		SE4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses	②
		SE5	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies	②
		SE6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques	②
Objectif IV : Intégrer la conservation du site dans le contexte local	4.1. Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site	FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①
		FA2	Améliorer la cohabitation entre les colonies de chauves-souris et les propriétaires	①
		FA3	Suivre la colonie de mise-bas d'Orges par un dispositif caméra	③
		FA4	Editer un bulletin d'information	②
		AD4	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier	②
		AD5	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu agricole	①
		AD6	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu aquatique	②
Objectif V : Assurer la gestion administrative et financière	5.1 Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD7	Evaluer annuellement la gestion conduite	①
		AD8	Evaluer les objectifs du DOCOB	①

VI – PROGRAMMATION

1 – Calendrier prévisionnel

N°	Intitulé des actions	Priorité	Nombre de jours						Total
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	
AD1	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	①	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours						
AD2	Protéger les gîtes de mise-bas de manière réglementaire	①	Forfait par gîte de mise-bas : 5 jours						
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site	①	2	2	2	2	2	2	12
AD4	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier	②	2	2	2	2	2	2	12
AD5	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu agricole	①	5	5	5	5	5	5	30
AD6	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu aquatique	②	2	2	2	2	2	2	12
AD7	Evaluer annuellement la gestion conduite	①	3,5	3,5	4,5	3,5	3,5	4,5	23
AD8	Evaluer les objectifs du DOCOB	①	0	0	0	0	0	6	6
SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période estivale	①	1	2	1	2	1	2	9
SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels	①	0	0	0	0	0	5	5
SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons	②	15	0	0	0	0	15	30
SE4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses	②	Dépendant des surfaces en gestion						
SE5	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies	②	Dépendant des surfaces en gestion						
SE6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques	②	Dépendant des surfaces en gestion						
SE7	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats forestiers	②	Dépendant des surfaces en gestion						
AC1	Améliorer les connaissances sur le site et les communes du site en période hivernale	②	0	0	3	0	0	0	3
AC2	Rechercher les gîtes de mise-bas dans le site Natura 2000 et les communes du site	①	0	3	0	0	0	0	3
AC3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)	①	5	Forfait	Forfait	0	0	0	5
AC4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)	②	0	0	5	Forfait	0	0	5
AC5	Etudier la faisabilité de recherches approfondies sur le Grand Murin	②	0	0	3	0	0	0	3
AC6	Inventorier et estimer les populations d'insectes de l'annexe II	③	0	7	0	0	0	0	7
AC7	Suivre les populations de poissons de l'annexe II	③	0	0	3	0	0	0	3
FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①	2	2	2	2	2	2	12
FA2	Améliorer la cohabitation entre les colonies de chauves-souris et les propriétaires	①	8	5	5	5	5	5	30
FA3	Suivre la colonie de mise-bas d'Orges par un dispositif caméra	③	5	2	2	2	2	2	15
FA4	Editer un bulletin d'information	②	0	3	0	3	0	3	9
GH1	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	②	0	0	0	0	0	0	0
GH2	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	②	0	0	0	0	0	0	0
GH3	Conservier sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants	②	0	0	0	0	0	0	0
GH4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires	②	0	0	0	0	0	0	0
GH5	Reconvertir les terres arables	①	0	0	0	0	0	0	0
GH6	Réouvrir les zones de pelouses envahies par la fruticée et la pinède	①	0	0	0	0	0	0	
GH7	Entretenir régulièrement les pelouses par fauche et/ou pâturage	①	0	0	0	0	0	0	0
GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive	①	0	0	0	0	0	0	0
GH9	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible	①	0	0	0	0	0	0	0
GH10	Réhabiliter les cours d'eau	③	0	0	0	0	0	0	0
Total Nombre de jours			50,5	38,5	39,5	28,5	24,5	55,5	234

2 -- Programmation indicative des moyens humains et financiers

N°	Intitulé des actions	Priorité	Montant en € (sur une base de 490€/jour)							Total
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6		
AD1	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	①	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €							
AD2	Protéger les gîtes de mise-bas de manière réglementaire	①	Forfait par gîte de mise-bas : 2450 €							
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux différentes espèces et habitats emblématiques du site	①	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	5 880,00	
AD4	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier	②	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	5 880,00	
AD5	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu agricole	①	2 450,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00	14 700,00	
AD6	Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu aquatique	②	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	5 880,00	
AD7	Evaluer annuellement la gestion conduite	①	1 225,00	1 725,00	1 715,00	1 725,00	1 225,00	2 215,00	8 850,00	
AD8	Evaluer les objectifs du DOCOB	①	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00	2 940,00	
SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période estivale	①	490,00	980,00	490,00	980,00	490,00	980,00	4 410,00	
SE2	Suivre l'évolution des milieux naturels	①	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	2 450,00	
SE3	Suivre l'activité au détecteur ultrasons	②	7 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00	14 700,00	
SE4	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de pelouses	②	Dépendant des surfaces en gestion							
SE5	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats de prairies	②	Dépendant des surfaces en gestion							
SE6	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats aquatiques	②	Dépendant des surfaces en gestion							
SE7	Cartographier et définir l'état de conservation des habitats forestiers	②	Dépendant des surfaces en gestion							
AC1	Améliorer les connaissances sur le site et les communes du site en période hivernale	②	0,00	0,00	1 470,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00	
AC2	Rechercher les gîtes de mise-bas dans le site Natura 2000 et les communes du site	①	0,00	1 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00	
AC3	Etudier l'utilisation du site par le Grand Murin (radiopistage)	①	2 450,00	13 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	35 450,00	
AC4	Etudier l'utilisation du site par le Petit Rhinolophe (radiopistage)	②	0,00	0,00	2 450,00	20 000,00	0,00	0,00	22 450,00	
AC5	Etudier la faisabilité de recherches approfondies sur le Grand Murin	②	0,00	0,00	1 470,00	0,00	0,00	0,00	Min 1470	
AC6	Inventorier et estimer les populations d'insectes de l'annexe II	③	0,00	3 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 430,00	
AC7	Suivre les populations de poissons de l'annexe II	③	0,00	0,00	1 470,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00	
FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	5 880,00	
FA2	Améliorer la cohabitation entre les colonies de chauves-souris et les propriétaires	①	3 920,00	2 950,00	2 450,00	2 950,00	2 450,00	2 950,00	Min 17670 €	
FA3	Suivre la colonie de mise-bas d'Orges par un dispositif caméra	③	Min. 2450	980,00	980,00	980,00	980,00	980,00	Min. 7350	
FA4	Editer un bulletin d'information	②	0,00	1 720,00	0,00	1 720,00	0,00	1 720,00	5 160,00	
GH1	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	②	En fonction des mesures contractées							
GH2	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	②	En fonction des mesures contractées							
GH3	Conservier sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants	②	En fonction des mesures contractées							
GH4	Maintenir et favoriser l'implantation de haies et de boisements linéaires	②	En fonction des mesures contractées							
GH5	Reconvertir les terres arables	①	En fonction des mesures contractées							
GH6	Réouvrir les zones de pelouses envahies par la fruticée et la pinède	①	En fonction des mesures contractées							
GH7	Entretien régulièrement les pelouses par fauche et/ou pâturage	①	En fonction des mesures contractées							
GH8	Gérer les prairies pâturées de manière extensive	①	En fonction des mesures contractées							
GH9	Gérer les prairies de fauche avec une fertilisation faible	①	En fonction des mesures contractées							
GH10	Réhabiliter les cours d'eau	③	En fonction des mesures contractées							
Total Montant financier (€)			21 805,00	32 625,00	38 865,00	34 725,00	11 515,00	27 955,00	142 470,00	

BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Ed. Biotope. 542 pp.

BECU D., 2006, Parc aux Daims de Châteauvillain - Inventaire chiroptérologique, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 15 p.

BECU D., 2006, Sites Natura 2000 : Insuffisances chiroptères, propositions complémentaires - année 2006, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 15 p.

BIOTOPE, 2008, Documents d'Objectifs du site Natura 2000 FR2100249 "Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency"

BISSARDON M. & GUIBAL L., 2003. *CORINE biotopes, Version originale, Types d'habitats français*. ENGREF - ATEN, 175 p.

BROUILLARD Y. & ANTOINE A., 2011, Bilan d'animation du document d'objectif, Années 2010 et 2011- Site Natura 2000 n° 4 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency ». Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 24 p.

BROUILLARD Y. & THIBERVILLE M., 2011, Site Natura 2000 n° 4 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency » – Bilan d'animation du document d'objectifs (année 2011), Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, 9 p.

BROUILLARD Y., PETIT M. & ANTOINE A., 2013 – *Gravière et marais des Prés Bazire (Essey-les-Ponts, Haute-Marne) - Plan de gestion 2013-2022* – Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

COUNCIL DIRECTIVE 92/43/EEC of the 21 May 1992 on the conservation of natural habitats and of wild fauna and flora.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste Rouge de Champagne-Ardenne – Insectes*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-7 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste rouge de Champagne-Ardenne – Flore vasculaire*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-8 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste rouge de Champagne-Ardenne – Habitats*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-9 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste Rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-2 du CSRPN.

CPNCA & CRPF, 2009, Mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 n°4 et 81 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency » et « Bois de la Voivre à Marault ». Appel d'offre pour la 1^{ère} phase d'animation 2009-2011 (Lot n°6), Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 24 p.

DIETZ C., VON HELVERSON O., NILL D., 2009 – *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. 399 pp.

GOUELLO T., TERNOIS V. et MILLIOZ P., 2010. Expertise faunistique du Parc de Chateauvillain pour le projet touristique "Animal'Explora". CPIE du Pays de Soulaines / Conseil Général de la Haute-Marne. 34pp.

GRANGE P. & MIONNET A., 2007. *Liste Rouge de Champagne-Ardenne – Reptiles*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-5 du CSRPN.

Groupe Chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne, 2009, L'Echo des Chiros (Bulletin de liaison), n°12

GUILLAUD F. & ANTOINE A., 2012, Site Natura 2000 n° 4 « Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey » - Suivis scientifiques, année 2012. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 31 p.

MONNIER, 2007. *Liste Rouge de Champagne-Ardenne – Poissons et Ecrevisses*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-3 du CSRPN.

ONEMA, Métadonnées BDMAP : Export des données du récapitulatif des opérations de pêche sur la période 2000-2011

PARISE C., 2009, Plan régional d'actions en faveur des chiroptères Champagne-Ardenne 2009-2013, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 97 p.

Recensement Général de l'Agriculture, données 2010, source : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

SIALIS, TELEOS et ASCONIT, 2003, Schéma Départemental des Vocations Piscicoles de Haute-Marne – Actualisation 2003

TERNOIS V., 2013. Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates – Champagne-Ardenne – 2011-2015. Résultats et état d'avancement – Synthèse 2011-2012. CPIE du Pays de Soulaines / Sfo Champagne-Ardenne. 71pp.